

## DIGITHÈQUE

### Université libre de Bruxelles

---

*Les Hommes du jour*, partie 4 (n° 35-46), Bruxelles, 1884.

---

**En raison de son ancienneté, cette œuvre littéraire n'est vraisemblablement plus soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

*S'il s'avérait qu'une personne soit encore titulaire de droit sur l'œuvre, cette personne est invitée à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be))*

Elle a été numérisée dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Pep's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le service des Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles et l'Action de Recherche Concertée « Presse et littérature en Belgique francophone » menée sous la direction du professeur Paul Aron, à partir d'un exemplaire prêté par la Bibliothèque royale de Belgique.

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

---

LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX ;

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série des 5 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

---

**M. JULIEN WARNANT**



## M. JULIEN WARNANT

L'homme, dont nous publions aujourd'hui la silhouette, n'est pas un sympathique.

Grand, maigre, sec, d'un tempérament excessivement nerveux, il ne possède aucune de ces qualités qui attirent. Ceux qui le connaissent et qui ont vécu dans son intimité le disent pourtant très bon garçon, malgré ses allures despotiques, cassantes et autoritaires, malgré son caractère emporté, malgré surtout la franchise, souvent brutale, avec laquelle il défend sa manière de voir.

\* \* \*

Julien Warnant, conseiller communal à Liège, et membre de la Chambre des représentants, est né à Huy, en 1835. Chose étrange, aucun événement extraordinaire ne signala l'arrivée en ce monde d'une des futures gloires du libéralisme liégeois.

L'arrière-boutique où l'enfant fit entendre ses premières gammes doctrinaires ne reçut la visite d'aucune fée bienfaisante, d'aucun prince charmant. Toutefois, la légende rapporte qu'avant de s'emparer pour la première fois du sein de sa nourrice, le futur député doctrinaire de Liège, ayant aperçu le prêtre qui allait le baptiser, fut pris d'un mouvement subit d'éloquence, et prononça un sermon en trois points sur l'arrogance sacerdotale. ... Dès ce jour-là, les Hutois de la grand'Place et des rues avoisinantes cessèrent

d'admirer le *rondia*, le *pontia* et le *bassinia*, et tombèrent en extase devant cet enfant prodigue qui, dès le berceau, se révélait homme politique.

Un aussi brillant début indiqua aux parents du nouveau-né la voie que celui-ci devait suivre. Julien Warnant ne perdit jamais de vue le but qu'il s'était assigné, et, en 1859, après avoir fait ses études à l'Université de Liège, il jurait solennellement de défendre, envers et contre tous, la veuve et l'orphelin.

Avocat, il vint s'établir à Liège, où il ne tarda pas à faire la connaissance de la fille d'un riche brasseur du quartier du Nord, — laquelle jeune fille le comprit, l'aima et l'épousa entre deux plaidoiries. L'influence dont jouissait alors la famille dans laquelle il venait d'entrer, et les relations qu'il sut habilement se ménager dans le camp de l'opposition progressiste, furent le point de départ de la fortune politique de ce jeune avocat, qui entra au conseil communal de Liège à l'âge de 28 ans, qu'on a voulu faire depuis président de la Chambre, et qui sera demain bourgmestre de la vii<sup>e</sup> de Liège.

\* \* \*

Ce ne fut guère qu'en 1867 que la bruyante personnalité de Julien Warnant fut sérieusement discutée dans la presse et le public. Un déficit de près de deux millions, provenant d'une erreur

d'administration, avait été découvert dans la caisse communale; les finances de la ville se trouvaient dans le plus triste état, et le collègue Piercot, qui régnait alors à l'hôtel-de-ville, ne jouissait plus précisément de la confiance du conseil communal. La situation avait d'étonnants points de ressemblance avec celle d'aujourd'hui. On pourrait presque dire que c'est de tradition dans la cité de M. Frère !

Une étincelle mit le feu aux poudres. A la séance du 14 juin 1867, Léopold Lion, dont le nom évoque encore aujourd'hui des souvenirs si sympathiques, reprocha au collègue certains actes de favoritisme, parla de dilapidations qui avaient été commises ; et, pour nous servir de son expression, redemanda les clefs de la caisse. A la séance suivante, le bourgmestre Piercot voulait faire voter un ordre de jour de confiance au collègue. Julien Warnant prit la parole et refusa catégoriquement sa confiance à l'administration qui régissait d'une façon par trop cavalière et se permettait de dépenser plus que les sommes votées par le conseil. M. Piercot et ses collègues donnèrent leur démission, espérant qu'il ne se trouverait aucun membre du conseil pour reprendre leur succession.

Ce fut seulement le 20 août suivant qu'un nouveau collègue — après bien de pourparlers — prit la direction des affaires de la ville : il était présidé par M. Julien d'Andrimont, aujourd'hui sénateur. Celui-ci prit pour collaborateurs MM. Hanssens, Warnant, Lion et Putzeys.

\* \* \*

Julien Warnant prit la direction des finances de la ville. Pour faire face aux dépenses votées par l'administration défunte, le jeune échevin dut créer de nouvelles ressources, mesure toujours impopulaire. Mais il n'y avait pas à hésiter ; la caisse était vide et les besoins devenaient de jour en jour plus nombreux, plus pressants.

Cependant le collègue d'Andrimont jouissait des sympathies populaires.

Julien Warnant proposa des ressources pour près de 400,000 francs, il établit, entre autres, la taxe sur les constructions et reconstructions, et la taxe sur les avocats, qui souleva contre son auteur les colères de tous les membres du barreau.

Peu s'en fallut que M<sup>e</sup> Dewilde, alors bâtonnier de l'ordre, ne fit traduire l'imprudent avocat devant le conseil de discipline du barreau. Ce qui contrariait le plus les disciples de Cujas, c'est que cette taxe classait les avocats en quatre ou cinq catégories. La ville dut citer M<sup>e</sup> Moxhon devant le tribunal pour refus de paiement et Julien Warnant défendit lui même sa proposition d'échevin des finances. Il gagna sa cause en première instance, et, après un grand nombre d'incidents, la Cour de cassation, appelée à donner son avis, lui donna gain de cause. Cette taxe est supprimée, si nos souvenirs sont exacts. A la suite de dissentiments intérieurs, le Collège de la ville de Liège fut disloqué par la démission de M. Hanssens qui fut remplacé par M. Dereux, avocat, lequel à son tour se retira de la scène politique, pour accepter la charge d'avocat de la ville, en remplacement de son père, décédé.

Entre temps, M. Piercot, l'ancien bourgmestre, un doctinaire de la plus belle eau, et qui brûlait d'envie de ceindre de nouveau l'écharpe de mayor, complotait, dans la coulisse, la chute de l'administration d'Andrimont.

En présence de l'impossibilité de reconstituer le Collège, les membres restant donnèrent leur démission et M. Piercot reconquit le fauteuil de la présidence.

M. Warnant, c'est une justice à lui rendre, ne suivit pas les errements financiers de ses prédécesseurs, et arriva, avec l'aide de M. Lion surtout, à continuer les embellissements de la ville de Liège et la construction de nombreuses écoles.

Julien Warnant est resté au conseil communal le gardien vigilant des bonnes mesures financières et, l'année dernière, lors de la taxe des égouts, si imparfaitement élaborée par le Collège, il s'opposa à ces votes, trouvant cette question insuffisamment étudiée. Ses prévisions se réalisèrent quand il fallut remanier le mode de perception de la taxe. Il déclara au Conseil que c'était la dernière fois qu'il voterait un budget qui ne lui semblait pas correct au point de vue de la comptabilité et, ici encore, la députation permanente lui donna raison en prévenant la ville que le budget ne serait plus approuvé s'il était encore établi dans des conditions qui ne permissent pas de couvrir avec certitude les travaux engagés.

Pendant la dernière discussion au Conseil communal, à propos des fautes commises par le collègue Mottard, Julien Warnant combattit vivement l'ordre du jour de confiance et grâce à ses efforts joints à ceux de MM. Hanssens et Poulet, la ville de Liège a été débarrassée d'une administration qui avait élevé l'ignorance et l'incurie à la hauteur d'un principe. Julien Warnant est bien à sa place au Conseil communal où il rend des services incontestés.

\* \* \*

En 1876, Warnant fut nommé représentant pour l'arrondissement de Liège, sa présence au Palais, dit de la Nation, passe inaperçue. Il est amoindri dans ce milieu composé cependant de bien des médiocrités. La députation de Liège qui compte dans ses rangs MM. Mouton, Dupont, Neefs, Jamme et autres nullités, donne l'exemple de la plus complète soumission aux ordres du chef de cabinet; ils sont plus doctrinaires que M. Frère-Orban lui-même. Aussi, le banc de Liège a-t-il déjà subi d'assez rudes assauts de la part des membres de l'extrême gauche.

Julien Warnant prend rarement la parole; parfois il se lève pour prononcer un discours monotone sur l'influence du clergé. On l'écoute en sommeillant et tout est dit. Son nom paraît au *Moniteur*: il est content. Les électeurs le proclament grand homme et il n'est pas éloigné de le croire lui-même.

C'est un des membres les moins assidus de la Chambre où on ne le voit guère que lorsqu'il s'agit de venir déposer un vote en faveur du ministère.

L'année dernière il a voté avec enthousiasme tous les impôts qui lui étaient demandés et la révision de l'article 47 a en lui un adversaire acharné.

Quoiqu'en manquant pas de bon sens dans les affaires d'administrations communales, Julien Warnant est une nullité politique. Très autoritaire il s'est créé dans ces derniers temps beaucoup d'adversaires. En qualité de président de l'Association libérale de Liège il a donné la mesure de son doctrinarisme forcené et les mesures réactionnaires trouvent en lui un défenseur énergique.

Bref, c'est un surfait, et sa disparition de la scène politique nous laisserait indifférents. Il va être nommé bourgmestre de Liège en qualité de plus ancien conseiller communal. Il ne fera ni bien, ni mal; il n'illustrera certes pas ses fonctions, et demeurera probablement dans une sage obscurité. C'est ce qui peut lui arriver de plus heureux. Cependant il a tous les atouts dans son jeu, après avoir subi M. Mottard, les habitants de Liège sont bien capables de prendre leur nouveau bourgmestre pour un aigle. Décidément le proverbe à raison: Dans le pays des aveugles les borgnes sont rois.

CH. D.

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

## M. LÉON VANDERKINDERE



N'ayant pu me procurer  
un portrait moderne de  
M. Vanderkindere, j'ai  
été obligé de prendre une  
photographie datant de  
1870, époque où l'honorable  
représentant, soutenait  
la révision immédiate de  
l'art. 47 de la Constitution

C. D.

## M. LÉON VANDERKINDERE

« Nous croyons que l'époque n'est pas éloignée où il faudra trouver à tout prix une solution aux graves problèmes économiques qui soulèvent et tourmentent dans tous les pays la classe ouvrière.

« Les réformes politiques, en appelant tous les citoyens à l'examen commun, loyal et pacifique de ces grandes questions, peuvent seules préserver la société des plus redoutables catastrophes. *Il faut donc accomplir ces réformes sans retard.* IL FAUT ROMPRE ABSOLUMENT AVEC CETTE VIEILLE POLITIQUE IMMOBILE ET DOCTRINAIRE QUI NOUS A ISOLÉ DU MOUVEMENT EUROPÉEN. Cette rupture a été notre premier acte dans la vie politique.

« *Sur nos principes, nous ne comprenons, nous n'acceptons aucun compromis.* Toutes les réformes qu'un nouveau programme sans sincérité et sans précision annonce au parti libéral dans des formules qui se neutralisent et qui, sous prétexte de transaction, n'apportent que des déceptions à tous les partis, *nous les voulons immédiates et complètes.*

« On demande une extension du droit de suffrage par la substitution au cens d'une capacité qu'on ne définit pas. NOUS VOULONS LA REVISION IMMÉDIATE DE L'ARTICLE 47 DE LA CONSTITUTION ET L'ADJONCTION AU CORPS ÉLECTORAL D'UNE PARTIE CONSIDÉRABLE DE LA CLASSE OUVRIÈRE. Ici comme ailleurs, il faut préparer largement les voies au suffrage universel. »

Telle était la déclaration nette et précise que faisait insérer dans *l'Indépendance belge* du 25 juillet 1870, MM. Buis, Graux, Picard et Vanderkindere.

Résolus à faire une démonstration énergique en faveur de leurs convictions politiques et spécialement de la réforme électorale, ces messieurs se mettaient sur les rangs pour la Chambre des représentants. Tous, sauf Edmond Picard, sont arrivés à forcer les portes de la Chambre; mais, hélas! la réforme électorale préconisée par les anciens rédacteurs de la première *Liberté* est encore lettre morte.

L'année dernière, alors que l'extrême-gauche avait déposé une proposition de revision de l'ar-

ticle 47 de la Constitution, on vit ces membres s'abstenir, prétendant que l'heure d'accorder le droit de vote pour les Chambres législatives à tous les citoyens ou à ceux possédant un degré d'instruction déterminé par la loi n'était pas encore arrivée.

Ce que l'on trouvait opportun, urgent, nécessaire en 1870, on le considérait comme impossible, dangereux, utopique en 1883. Bien plus, Léon Vanderkindere, qui avait pendant plusieurs années stigmatisé vertement la politique clérico-doctrinaire, se déclarait au mois de février dernier, dans une réunion d'électeurs capacitaires de Cureghem-Anderlecht, un souteneur acharné de la politique de bascule qui a été si néliste à notre pays depuis plus de quarante années. Faisant allusion à un mot devenu célèbre d'Edmond Picard, prétendant que la question cléricale pouvait se résoudre en « un tour de main, » Vanderkindere prononça les paroles suivantes :

« C'est au moment où nous nous trouvons en présence d'une situation aussi sérieuse qu'on trouve des hommes qui osent dire qu'il ne faut pas s'occuper de la question cléricale, qu'elle peut se résoudre — vous connaissez le mot — en « un tour de main. » Ceux qui disent cela sont en proie à une véritable aberration; s'il en était autrement, je croirais qu'ils font des avances au parti clérical et qu'ils sont des traîtres.

« M. DEMEUR. — Cela n'a pas été dit ici; formulez vos reproches. quand vous vous trouverez en présence de ceux que vous désignez.

« M. VANDERKINDERE. — Ce que je dis ici, je le répéterai en présence de n'importe qui.

« M. DEMEUR. — Il faudrait commencer par là. »

M. Emile Feron prit la parole et dit :

« Où est le temps où l'honorable M. Vanderkindere qui nous reproche d'avoir voté contre le gouvernement signait, avec l'homme qu'il accusait tout à l'heure de trahison, un programme demandant la revision immédiate de l'article 47 et le suffrage universel? »

M. Vanderkindere répondit :

« L'honorable M. Feron a fait allusion, à l'instant, à un programme que j'ai signé il y a quatorze ans, alors que j'étais encore presque un enfant. Depuis, j'ai beaucoup appris, j'ai vu comment se fait la politique, et si je demande encore la revision de plusieurs articles de la Constitution, je ne la demande plus immédiatement comme je le faisais à vingt-cinq ans, dans l'effervescence de la jeunesse. »

Or, au moment où Vanderkindere signait le programme de 1870, il avait vingt-huit ans et demi. On peut donc dire que l'enfance a été longue pour le député de Bruxelles.

Depuis ce jour, toute la presse indépendante et démocratique de Bruxelles a surnommé l'ex-revisionniste « Bébé. » Ce nom lui restera, car il n'est pas permis, après avoir défendu longtemps les principes démocratiques, de venir traiter ceux qui défendent toujours ces mêmes idées de fous et de traîtres.

Il est d'ailleurs curieux de voir un homme qui a été élevé au milieu des aliénés, dont les parents se sont faits des rentes en dirigeant un hospice d'aliénés, il est étrange de le voir professer un si profond mépris pour les pauvres d'esprit.

M. Edmond Picard releva vivement, dans une lettre rendue publique, les paroles imprudentes de son ancien camarade; il l'invita à assister à la première réunion qui aurait lieu à Bruxelles, pour y discuter les principes démocratiques.

« Il pense, — disait Edmond Picard, — qu'un homme qui, à quarante ans, désavoue les opinions proclamées par lui dans des circonstances solennelles à vingt-cinq, c'est-à-dire après sa majorité civile et politique, peut répondre à ceux qui s'en étonnent : *Excusez-moi, j'étais presque un enfant!* »

« Je pense, moi, que les seuls changements qui soient excusables sont ceux qui sont contraires à l'intérêt de qui s'y résigne et que l'existence ne peut prétendre à quelque droiture et à quelque dignité que lorsqu'on ne déserte jamais les opinions que l'on a défendues lorsqu'on est arrivé à l'âge où on en a été pour la première fois en mesure d'en choisir et d'en exprimer.

« Je suis, en effet, de ceux qui disent : Qu'est-ce qu'une belle vie? Les convictions de la jeunesse réalisées dans l'âge mûr. »

Inutile d'ajouter que Vanderkindere si courageux, quand son adversaire n'était pas là pour se défendre, ne releva pas le défi de Picard qui se chargea à un meeting qui eut lieu à la *Porte Verte*,

au Treurenberg, d'administrer une volée de bois vert à l'imprudent provocateur. Après avoir demandé si Vanderkindere se trouvait dans la salle, Picard ajouta : « C'est, cependant aujourd'hui jeudi, jour de congé pour les enfants... »

Un rire homérique s'empara de toute la salle qui hua le nom du député-girouette. Nous plaignons de tout cœur M. Vanderkindere quand il devra se présenter dans les réunions électorales pour solliciter le renouvellement de son mandat; on ne pourra plus le regarder sans rire et on se représentera toujours l'orateur, le chef garni d'un bourrelet et tenu en lisière par sa nourrice; il fera une concurrence désastreuse à Casteleyn et son apparition à la tribune mettra en joie toute la salle.

Combien M. Vanderkindere doit regretter ses imprudentes paroles du meeting de Cureghem!

C'est dans la destinée de notre héros; de brûler ce qu'il adorait hier et d'adorer ce qu'il brûlait la veille. Dans une discussion récente sur l'organisation de l'enseignement primaire, Vanderkindere après avoir fait l'éloge de l'enseignement officiel, concluait en ces termes : « Dans une œuvre aussi grande il n'est pas permis à la collectivité de s'abstenir. » Or, en 1865, au fameux congrès des Etudiants qui eut lieu à Liège, dans un discours sur l'enseignement, le futur recteur de l'Université de Bruxelles s'exprimait ainsi : « Je suis de ceux qui pensent que partout où l'État intervient, il exerce une influence délétère, corruptrice. Je sais qu'aujourd'hui peut-être on ne peut pas encore franchement poursuivre l'application de cette idée; mais un jour vindra où tout le monde devra reconnaître que l'État n'a pas pour mission d'enseigner; que l'État forfait à son devoir quand il ouvre un établissement d'instruction quelconque... »

«...L'État cherche à répandre dans l'esprit de la majorité de la jeunesse belge un dogme, une philosophie plutôt qu'une autre. Eh bien, je dis que l'État n'a pas ce droit; la mission de l'État, purement et simplement, c'est la défense de la liberté individuelle. Nous ne voulons pas plus que l'État intervienne en matière d'enseignement qu'en matière de religion ou qu'en matière de morale. Que l'État reste dans le domaine de ses attributions; ici, c'est à l'individu à agir... »

Il est vrai de dire que M. Vanderkindere peut alléguer pour sa défense que lorsqu'il prononçait ces malheureuses paroles, il avait à peine 25 ans. On peut affirmer qu'à peine sorti de l'enfance, Vanderkindere y rentra, et qu'il n'en sortira plus.

Les promesses de sa jeunesse étaient cependant brillantes; sans parler du Cercle littéraire des étudiants de l'Université de Bruxelles, où il défendait la république universelle, Léon Vanderkindere a écrit plusieurs ouvrages de grande valeur, entre autres *le Siècle des Artevelde*, véritable monument élevé à la gloire des provinces flamandes et où l'on trouve un souffle puissant de démocratie.

Hélas! Pourquoi Monsieur Vanderkindere ne s'est-il pas contenté d'être un historien éminent, un lettré délicat? Pourquoi s'est-il embarqué sur cette galère que l'on appelle la politique, où son tempéramment, ses goûts, ses aspirations sont en complète contradiction? Autant le savant était respectable et honoré, autant l'homme politique est petit, mesquin, je dirai presque méprisé. A la Chambre il figure au second rang, alors qu'il pouvait aspirer au premier parmi les hommes de science. Les idées généreuses de sa jeunesse ont disparu au contact des intérêts, des mesquineries, des roueries de la politique de bas-étage suivie par le grand parti dit libéral. Il est devenu l'homme-lige du ministère, il porte le collier de la servitude.

Les honneurs académiques n'ont pas manqué à Léon Vanderkindere: il est membre de plusieurs sociétés savantes et son savoir est très estimé par ses collègues. En 1880, il a été nommé recteur de l'Université libre de Bruxelles et le 18 octobre de la même année il prononçait, dans la salle académique, son discours d'inauguration. Il parla du développement intellectuel de la Belgique et de sa situation morale et matérielle aux différentes époques de notre histoire. Au cours de son discours, il flétrit surtout « ces philosophes qui, auteurs d'un système, veulent le conserver immuable. » Alors le conférencier n'était pas encore député.

Quelques semaines plus tard, au mois de novembre, il présenta sa candidature au poll de l'Association libérale; son concurrent était M. Eugène Robert; Vanderkindere arriva bon premier, dépassant son adversaire de 183 voix. Quelques jours après, le corps électoral enregistrait l'élection de l'Association libérale et Vanderkindere allait grossir les rangs de ces progressistes peureux, qui n'osent voter aucune réforme sérieuse et se contentent de combattre pour rire le spectre clérical.

L'auteur du *Siècles des Artevelde* aurait fait mieux dans ce cas de consacrer son temps à ses études historiques et anthropologiques. Il aurait rendu de cette façon plus de service à la science et à la démocratie qu'en allant s'asseoir sur la

basane parlementaire. « Nul ne sait ce que les honneurs politiques obtenus au prix des compromis et des palinodies pèsent sur la conscience de ceux qui y marchent par ces voies tortueuses, » disait Paul Janson, — il y a 15 ans; en ce cas la conscience de M. Léon Vanderkindere doit-être bien aplatie. On parle de lui comme futur ministre de l'instruction; dans ces fonctions spéciales, peut-être sera-t-il bien à sa place, mais à quel prix, hélas, à quelles palinodies et à quelles compromissions ne devra-t-il pas se livrer pour décrocher la timbale ministérielle?

Nous le répétons, nous le regrettons, Léon Vanderkindere, le démocrate socialiste à ses heures, promettait plus que le triste politique qu'il fait aujourd'hui; il n'est pas fait pour cette écœurante besogne, ou son manque de caractère et un peu l'ambition de son jeune âge lui font commettre bien des fautes qu'il paie en renonçant aux plus belles et aux plus généreuses aspirations de son extrême jeunesse.

Et que l'on ne nous taxe pas d'exagération, quand nous disons que M. Vanderkindere se montre socialiste à ses heures. En effet, puisque à une époque encore récente, en 1879, nous le voyons exprimer de vives sympathies pour le régime de la propriété collective du sol. Voici comment dans *l'Athenaeum belge*, il apprécie cette organisation sociale en rendant compte du livre de M. Emile de Laveleye :

« Avec une logique hardie, il montre que le seul fondement de la propriété, c'est la loi, et que la loi peut conséquemment lui donner la forme la mieux appropriée aux nécessités sociales. Bien des sociétés prospères ont pratiqué la collectivité; notre époque même s'accomode parfaitement de ce système. Le citoyen n'est vraiment libre que s'il a sa part du sol national: sans cette première exigence, il n'y a pas de démocratie possible; car l'indépendance de l'agriculteur, c'est aussi l'affranchissement moral et politique, et l'administration des biens collectifs a toujours été la meilleure école du gouvernement représentatif. Enfin, l'industrie domestique s'allie parfaitement avec cette organisation sociale, et fournit aussi une ressource de plus pour échapper au paupérisme. »

Monsieur Vanderkindere, vous êtes l'homme de l'histoire et de la science; faites de beaux livres, vous serez plus utile à votre pays et à la démocratie qu'en faisant de la politique où vous ne comprenez rien et où vous ne faites que des bêtises.

CH. D.

---

LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50; Série de 50 numéros, 5 francs.

---

**M. ANTOINE DANSAERT**



## M. ANTOINE DANSAERT

Tout le commerce bruxellois est fort occupé en ce moment de chercher un remède au malaise dont il souffre. Les réunions publiques organisées par le cercle des Installations Maritimes sont de plus en plus nombreuses et nos industriels et nos commerçants prennent ce mouvement à cœur, car ils y voient un des moyens les plus propres à donner à notre ville la prospérité qui lui échappe.

Ce moment nous semble bien choisi pour présenter à nos lecteurs une des personnalités bruxelloises qui représente le mieux, dans ces derniers temps surtout, le commerce et l'industrie de la capitale, et qui s'est dévouée à ses intérêts avec autant de zèle que d'abnégation.

Antoine Dansaert est un enfant de Bruxelles. Il est né dans cette ville le 22 novembre 1818. Ce n'est plus un jeune, comme vous voyez, ce qui ne l'empêche pas, homme sans préjugés politiques, à suivre les « jeunes » de la Chambre.

Dansaert fit ses débuts dans la vie politique, il y a bientôt 22 ans. C'était en 1862 qu'il entra comme juge suppléant au tribunal de Commerce de Bruxelles dont cinq ans plus tard il fut élu président par les suffrages presque unanimes des commerçants notables.

Vrai représentant de l'intérêt du commerce et de l'industrie, Dansaert s'est surtout occupé à faire disparaître certain abus qui existaient dans la gestion des faillites, et c'est là un titre dont il peut s'enorgueillir. Le but poursuivi et atteint par notre concitoyen a toujours consisté à livrer à l'appréciation du public, tous les actes auxquels les curatelles aux faillites donnent naissance. Il créa un bureau central des faillites, où le public peut en tout temps obtenir des renseignements gratuits. Il fit également adopter un tarif des honoraires dus aux curateurs des faillites. Malheureusement, des abus existent encore, et le pouvoir dispose bien souvent des places de curateurs en faveur des hommes dévoués à sa politique. Un

des derniers exemples de ce genre, c'est la nomination de M. Canler, rédacteur en chef de l'*Écho du Parlement*, comme curateur de la faillite des Petites Voitures. Ce n'est pas pour rien que certaines personnes défendent la politique ministérielle!

\* \* \*

C'est en 1870 que Antoine Dansaert entra à la Chambre des Représentants, pour l'arrondissement de Bruxelles.

Au mois de juillet de cette année, des membres de l'Association libérale proposèrent la candidature de l'ancien président du tribunal de commerce. Celui-ci accepta et envoya au président de l'Association le programme suivant, programme que l'*Étoile Belge* déclara être beaucoup plus avancé que celui de la *Maison des Brasseurs* de l'époque.

Voici d'ailleurs ce programme :

1° L'instruction obligatoire pour tous. Enseignement gratuit pour qui justifie ne pouvoir payer les frais d'écolage et loi protectrice pour l'enfance contre un travail prématuré ou excessif;

2° Extension du droit électoral basé sur l'instruction ;

3° Enquête impartiale sur la question ouvrière ;

4° Réduction du budget de la guerre et, organisation sérieuse d'une milice nationale ;

5° Suppression de la contrainte par corps ;

6° Introduction dans la loi commerciale du contrat amiable préventif de la faillite ;

7° Election directe des chambres de commerce par les commerçants.

« Si les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles, ajoutait M. Dansaert, me jugent digne de leurs suffrages, le but incessant de ma carrière parlementaire sera la réalisation de ce programme que je signe avec conviction. »

Il est à remarquer que Dansaert ne s'est pas départi de son programme, dont aujourd'hui une

bonne partie est réalisée. Il eût d'ailleurs l'occasion de le dire, lors de la fameuse discussion relative à la revision de l'article 47 de la Constitution. Voici comment il s'exprima dans la séance du 5 juillet 1883 :

M. DASAERT... « En signant la proposition soumise à la Chambre (revision de l'art. 47 de la Constitution), je suis resté fidèle à la conviction qui m'anime depuis que j'ai été entré dans la vie politique. J'ai toujours prouvé qu'il est juste et conforme à l'intérêt du pays d'étendre le droit de suffrage, et de ne pas limiter à ceux-là seuls qui payent le cens, le droit de nommer les représentants aux Chambres législatives, aussi bien que les conseillers communaux et provinciaux.

« Cette manière de voir, je l'exprimais en 1870 lorsque pour la première fois mes concitoyens m'ont appelé à l'honneur de les représenter. En demandant alors l'extension du droit électoral basé sur l'instruction, je ne distinguais pas entre l'élection des Chambres et les élections communales et provinciales. Au contraire, je déclarais en termes formels que je n'entendais pas reculer devant la revision de l'article 47 de la Constitution et que je ne voulais pas l'ajourner aux calendes grecques.

« Aussi, dès le mois de novembre 1870, je signai la proposition de revision qui fut alors écartée. »

\* \* \*

Si Antoine Dansaert est resté fidèle aux idées exprimées par lui lorsqu'il se présenta devant le corps électoral, alors que tant d'autres ont bêtement renié ces promesses d'un jour; si même il fait partie du groupe de l'extrême gauche et est dévoué à une politique plus accentuée, il a cependant une spécialité à la Chambre. En effet, Dansaert s'est préoccupé tout particulièrement des questions concernant le développement du commerce et de l'industrie.

Dès avril 1872 — il y a donc 12 ans — il réclamait la transformation des canaux brabançons, de manière à rendre les ports de Bruxelles, de Malines et de Louvain accessibles aux navires de fort tonnage. Il n'a cessé, dans la discussion du budget des travaux publics, de revenir à la charge sur cette question qui intéresse vivement à l'heure actuelle le commerce et l'industrie de la capitale.

Dans ce même ordre d'idées on doit à l'initiative de Dansaert la grande publication des voies navigables faite en 1878 et portant sur la création d'un

nouveau port sur la côte du Nord, sur l'amélioration du cours de l'Escaut et l'élargissement des canaux brabançons. Cette publication ordonnée par la Chambre, de l'avis conforme du gouvernement, est très estimée et est devenue presque introuvable.

C'est également à la demande de Dansaert que le département des travaux publics se décida, en 1879, à publier une carte sérieuse des voies de communication par eau, carte qui n'existait pas jusqu'alors.

Dansaert fut chargé de plusieurs rapports sur des projets d'intérêt commercial. On lui doit le rapport sur l'encaissement des effets de commerce par la poste, sur les modifications au mode d'élection des juges consulaires. Son rapport sur la convention Lamport et Holt a amené la Chambre à rejeter cette convention qui aurait eu pour effet de grever le trésor public d'une charge supplémentaire de plusieurs millions, sans utilité pour les intérêts du pays.

M. Dansaert a réclamé à plusieurs reprises la réglementation de la responsabilité de l'Etat en matière de transports par voies ferrées, l'organisation de la déconfiture civile, la réduction du privilège du propriétaire qui pèse si lourdement sur la liquidation des faillites au détriment des autres créanciers; toutes ces questions ne tarderont pas à être résolues.

La revision de la loi sur les faillites a fourni à Dansaert l'occasion de présenter avec son collègue M. Demeur, deux projets de loi importants, l'un décrétant la gratuité de la procédure en matière de faillites, l'autre organisant le concordat préventif, institution nouvelle qui préserve les débiteurs malheureux et de bonne foi de la honte, des rigueurs et des incapacités de la faillite. Ces deux projets de loi sont devenus définitifs depuis un an.

\* \* \*

Dès le lendemain de la suppression des chambres de commerce officielles, Dansaert prit l'initiative de la création d'une association commerciale libre à Bruxelles; il fonda, en 1875, l'Union syndicale qui est en pleine voie de prospérité et qui assure la représentation de tous les intérêts économiques, quelle qu'en soit l'importance. Il est, depuis 1875, président de cette association, qui a rendu au commerce de nombreux services.

Dansaert présida aussi, en 1880, le Congrès international du commerce et de l'industrie, dont l'Union syndicale avait pris l'initiative; les gouver-

nements étrangers s'y firent représenter et les principales questions économiques à l'ordre du jour du monde des affaires furent traitées dans ce Congrès.

Ce mouvement syndical, malheureusement, n'est pas encore entré dans nos mœurs comme il l'est ailleurs, en France, par exemple. Néanmoins, il existe, et, si son président le voulait, le nombre des membres de l'*Union syndicale* pourrait être doublé, grâce à une utile propagande qui est encore à refaire, en ce moment surtout.

Les ouvriers, de leur côté, devraient s'organiser, eux aussi, en chambres syndicales, et, pour les questions relatives à l'industrie, entrer en relation avec les Chambres de patrons. Ceux-ci, malheureusement, ont encore trop de préjugés, et au lieu de reconnaître leurs ouvriers comme des collaborateurs nécessaires, ils ne les considèrent bien souvent que comme des machines à produire.

\* \* \*

En 1876, lors de la débâcle de l'*Union du Crédit*, à la suite de détournements et de malversations commis par Emerique et consorts, Dansaert fut sollicité par le Gouvernement, l'autorité communale, la *Banque Nationale* et le *Consortium* des principales maisons de banque de la place, d'accepter la présidence de l'*Union du Crédit*; il fut élu à l'unanimité des commerçants bruxellois, président de cet établissement financier, complètement réorganisé depuis longtemps et devenu plus solide que jamais.

Soucieux avant tout de la sauvegarde des intérêts confiés à ses soins, le président de l'*Union de Crédit* a complètement réorganisé les services et changé une partie du personnel. Il a donné quelques coups de balai énergiques dans cette écurie d'Augias où quelques fripons s'étaient faufilés.

Cependant, il y a une critique à faire sur la façon dont l'*Union* comprend sa raison d'être. Elle n'est pas, à proprement parler, un établissement de crédit. Les administrateurs exigent trop de garanties et font en sorte que l'*Union* est plutôt une caisse de reports qu'une banque d'escompte et de crédit. Naturellement, il est nécessaire

d'user de prudence dans l'octroi d'un crédit, mais les garanties exigées sont trop fortes ce qui fait que ceux qui ont le plus besoin de crédit parmi les commerçants et les industriels de Bruxelles, ne peuvent avoir recours à l'*Union*. Cela est fâcheux. Il nous semble donc qu'une réforme est nécessaire dans le sens que nous indiquons et qu'il serait bon de mettre en pratique le principe de solidarité qui unit tous les sociétaires de cet établissement en faveur de leurs confrères honnêtes et jouissant d'une bonne renommée commerciale.

\* \* \*

Depuis 1868, Dansaert est membre et depuis 1875 président de la commission de surveillance des caisses d'amortissement des dépôts et consignations; il a été un des vice-présidents de la commission belge de l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Comme on peut en juger par tous ces titres, le député de Bruxelles est un homme très occupé. Il jouit à juste titre de la considération et de la confiance de ses concitoyens. Il a été plusieurs fois question de sa retraite comme représentant. Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans ce bruit mais dans tous les cas, s'il venait à se vérifier, ce serait regrettable. Dansaert a sa place marquée à la Chambre comme représentant des intérêts du commerce de la capitale. Il connaît toutes les questions qui ont trait au commerce et à l'industrie. De plus, son nom est un bon appoint pour la politique de la jeune gauche dont Dansaert est un des membres dévoués. Il a un rôle à jouer dans la lutte électorale qui se prépare et nous ne doutons pas qu'il sera à la hauteur de la tâche à remplir.

Un fait encore — pour finir — qui montre sous son vrai jour la personnalité de Dansaert : depuis 14 ans qu'il siège à la Chambre, il a rarement manqué aux séances et n'a jamais touché l'indemnité parlementaire. Il est vrai de dire que cela lui est facile puisqu'il est très riche; mais combien d'autres, plus riches que lui, qui ne viennent à la Chambre que pour passer à la caisse!

L. B.

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

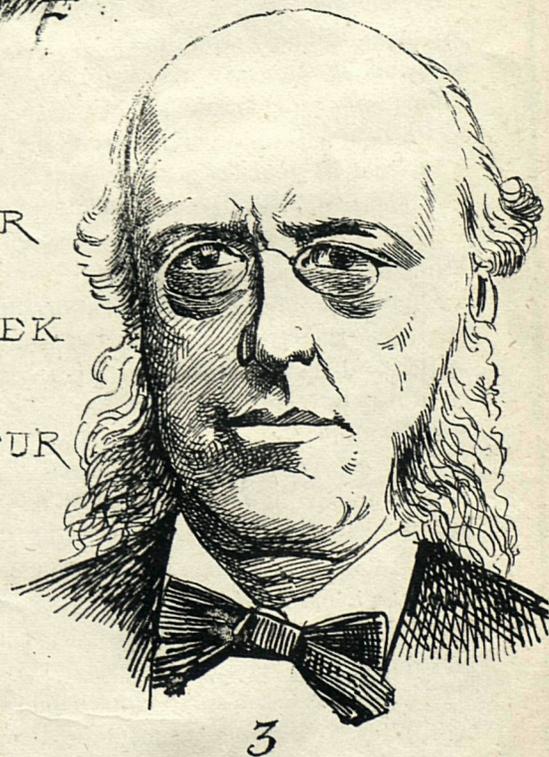
**MM. AUGUSTE COUVREUR, PIERRE VAN HUMBEECK  
GUSTAVE WASHER.**



1. WASHER



2. VAN HUMBEECK



3. COUVREUR

**MM. AUGUSTE COUVREUR  
PIERRE VAN HUMBEEK  
GUSTAVE WASHER**

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs trois députés à la fois, dont un ministre et deux ministériels à tout faire.

Rangeons-les par ordre alphabétique et commençons par

**M. AUGUSTE COUVREUR.**

Celui-ci est né à Gand en 1827. Il est journaliste, ce qui, pour la plupart des cas, n'est pas une recommandation, en Belgique surtout. En effet, qui dit journaliste, dit souvent serviteur à la solde de tel ou tel maître ou coterie politique. L'indépendance du journaliste, en général, est aussi rare que la loyauté d'un ministre doctrinaire.

M. Couvreur est donc journaliste et, comme tel, a collaboré à *l'Indépendance belge*, dont il fit le bulletin politique de 1854 à 1879.

Au physique il est long, maigre, souple, insaisissable. Le front est chauve et distrait. Ses yeux dissimulent leur expression véritable sous des lunettes d'or. Les traits sont fins cependant et ont un cachet tout particulier.

Sans être un aigle, Couvreur n'est pourtant pas le premier venu. Il s'est beaucoup occupé de questions commerciales et industrielles. Il est un des membres les plus actifs de la Société d'Economie politique belge, la même qui, on se le rappelle, se réunissait naguère à l'hôtel Mengelle pour parler de la crise.

De 1854 à 1859, il fut le secrétaire-général de l'Association pour la réforme douanière, Société défendant les idées libre-échangistes. Depuis lors, Couvreur n'a pas, que nous sachions, fait beaucoup dans cet ordre d'idées.

On reparle cependant des questions de ce genre, et dernièrement, au Sénat, M. Vaucamps parlait en faveur de la suppression complète des douanes, ce qui, pour notre grand ministre des finances, est une utopie.

Couvreur fut encore secrétaire-général de l'Association pour le progrès des sciences sociales de 1863 à 1868. Cette dernière Association fit quelque bruit il y a quelque vingt ans. Chaque année, elle tenait un congrès dans une des principales villes d'Europe, mais elle ne donna naissance à aucun mouvement d'opinion sérieux.

Couvreur fut envoyé à la Chambre par les censitaires de l'arrondissement de Bruxelles, le

11 août 1864. C'était alors un radical dans le genre de MM. Van Humbeeck et Guillery.

Il ne parle pas souvent à la Chambre et lorsqu'il lui arrive de placer un discours, vous pouvez vous attendre à une série de phrases à effet sur l'arrogance sacerdotale.

L'ancien rédacteur de *l'Indépendance* n'est pas un orateur dans le vrai sens du mot. Son genre d'éloquence est tout ce qu'il y a de plus ordinaire dans l'avocasserie parlementaire. Il est insinuant, analytique, pèse toutes ses paroles, et avec cela, maître de soi, froid et méthodique.

Son rôle à la Chambre, somme toute, est très effacé. On le voit rarement à son banc, où il a sa place dans les environs de M. Gustave Jottrand, ce qui est une bien triste compagnie !

Étant dans l'opposition, il lui arrivait assez souvent de prendre la parole pour combattre le ministère catholique. Depuis 1878, Couvreur est un ministériel à tous crins. La Chambre l'a nommé premier vice-président avec M. le Hardy en second. Quand il occupe le fauteuil, l'ancien journaliste pose et prend un air majestueux.

Sa qualité de vice-président de la Chambre lui a fait avoir celle de président de l'Enquête scolaire qui a tant fait parler d'elle dans le pays.

Dernièrement, en réponse aux attaques dont cette commission avait été l'objet, Couvreur prononça un discours qui fit quelque impression sur la Chambre. Il attaqua vertement les hommes de la droite et répondit aux reproches qui avaient été lancés contre les membres de la commission d'enquête.

Dans toutes les questions qui ont mis les membres de l'extrême-gauche aux prises avec le gouvernement : impôts, révision de la Constitution et réforme électorale, Couvreur s'est rangé du côté du ministère et de M. Washer.

En somme, si les électeurs de Bruxelles renvoient Couvreur à la Chambre pour les représenter, ils peuvent être certains qu'ils le seront très mal, attendu que jusqu'ici il s'est contenté d'être un serviteur fidèle des seigneurs ministériels.

**M. P. VAN HUMBEECK.**

Voici maintenant M. Pierre Van Humbeeck,

surnommé jadis *Pierre l'Indécis* et connu aujourd'hui sous le nom de *Fossoyeur du catholicisme*.

Le ministre de l'instruction publique a une belle prestance, digne d'un colonel de la garde-civique, qu'il fût pendant plusieurs années. Il a une forte chevelure, ce qui ne l'empêche pas de laisser passer bien souvent de prendre par les cheveux, les occasions qui se présentent de faire le bien.

A la rue, lui aussi, à l'instar de Couvreur, marche d'un pas mesuré, avec une certaine dose de majesté. Il se dandine complaisamment et a l'air de dire à tous ceux qui passent à ses côtés : Saluez ! je suis le premier ministre de l'instruction publique !

Pierre Van Humbeeck est né à Bruxelles et doit avoir aujourd'hui de 50 à 55 ans. Il a fait des études d'avocat et, après avoir fait les délices des radicaux de *la Louve*, entra à l'Association libérale, mit un peu d'eau dans son vin rouge et fut envoyé à la Chambre le 18 mai 1860.

Arrivé dans « la maison de tous », pour parler comme *l'Etoile belge* — ce qui est une très mauvaise manière de parler — Van Humbeeck, appelé complaisamment *Pitje* par les habitués de la *Demi-Lune*, prit place à l'extrême-gauche en compagnie de Guillery, Funck, De Fré, etc. Dans différentes discussions, il se montra intransigent et refusa, entre autres, de voter la réforme électorale de 1870, parce que le projet dû à M. Frère laissait de côté l'élite de la classe ouvrière. Hélas ! il y a loin de cela ! Et maintenant que M. Van Humbeeck est au pinacle, la classe ouvrière, au point de vue spécial du droit électoral, est toujours sacrifiée.

D'ailleurs, son intransigeance baissa petit à petit et pendant le ministère Malou, de 1870 à 1878, Van Humbeeck fut un des premiers rôles de l'opposition. Chaque fois qu'il prenait la parole, il parlait inévitablement de l'arrogance du clergé et autres rengaines du même tonneau doctrinaire et s'imaginait ainsi faire des discours-ministres.

Lorsque M. Paul Janson fut présenté à l'Association libérale, comme candidat à la députation, Van Humbeeck travailla pour faire échouer cette candidature. Il était président de l'Association à cette époque et, comme tel, usa de toute son influence pour faire échouer M. Janson. Dans les meetings, il fit usage du vieux spectre rouge, lui qui, en 1848, était cependant un rouge aussi. Les membres de la *Maison des Brasseurs* ne s'y laissèrent pas prendre et Janson fut élu. Le jour du poll, Van Humbeeck envoya sa démission de président. Voilà de quelle manière les gens de son espèce respectent les décisions de la majorité.

Mais qui sait, cette attitude de *Pitje* était peut-être un plan combiné pour entrer dans les bonnes grâces doctrinaires et décrocher ainsi un portefeuille ?

Aussi, lorsqu'en 1878 M. Frère revint au pouvoir et créa le ministère de l'instruction publique, Van Humbeeck fut désigné comme chef de ce nouveau département. C'est toujours la vieille histoire renouvelée de Beaumarchais :

Il fallait un calculateur,  
Ce fut un danseur qui l'obtint !

Van Humbeeck n'avait et n'a encore aucune connaissance pédagogique nécessaire pour remplir ces fonctions. On dit que pour faire un civet il faut un lièvre. Or, pour faire un ministre de l'instruction publique il faudrait au moins un homme habitué aux choses de l'enseignement, et ce n'est pas le cas de l'avocat-banquier Van Humbeeck. Aussi, pour la bêtise et la nullité ministérielle, peut-il rendre des points au général Gratry, ce qui n'est pas peu dire !

Van Humbeeck, ce farouche tribun, ce pourfendeur d'abus, ce tombeur invincible de la clique ultramontaine, dès qu'il a été mis en possession du portefeuille de ses rêves, a fourré dedans promesses et programme et s'est gravement assis sur le tout.

Cette fameuse révision de la loi de 1842 sur l'instruction primaire, au sujet de laquelle on a entendu tant de discours, a donné lieu à un bien triste rejeton. La loi de 1879, que les catholiques appellent la *loi de malheur*, pourrait être appelée avec plus de raison la *loi des farceurs*. En effet, au lieu de mettre en pratique la formule tant de fois ressassée : *le prêtre à l'église et l'instituteur à l'école*, on a, par l'article 4 que l'on sait, permis aux hommes noirs d'entrer à l'école. Les fameuses circulaires Van Humbeeck ont achevé de rendre cette loi ridicule ; les primes de cent francs données aux instituteurs pour apprendre le catéchisme à l'école, alors que l'Etat paie le clergé pour faire cette sale besogne à l'église ; enfin, le rétablissement par des commissaires spéciaux des chrétiens dans les écoles publiques, sont autant d'actes honteux qui ont pour auteur le fameux Van Humbeeck de l'instruction publique.

Il serait difficile, convenez-en, d'être de meilleure composition avec les cléricaux. Ceux-ci ont surnommé Van Humbeeck : Pierre le Fossoyeur ; c'est probablement parce qu'il cultive avec un certain succès la concession à perpétuité !

Le mandat de l'ancien habitué de la *Demi-Lune* expire bientôt. Naturellement, Van Humbeek ne daignera pas aller dans les réunions publiques pour y rendre compte de la façon dont il a tenu ses promesses. Ce serait s'abaisser évidemment, que de descendre si bas. Il faut ajouter aussi que la chose serait difficile car tous les actes politiques de maître Van Humbeek laissent énormément à désirer. Ah! si les électeurs étaient intelligents comme ils vous renverraient à sa banque et à sa blague d'autrefois le fameux sire aux circulaires et au questionnaire électoral! Mais voilà, ils ne sont point intelligents et il est bien probable que le mandat sera continué à ce triste ministre aux crucifix-obligatoires!

Si nous étions le maître, comme nous vous enverrions ce bonhomme-là à la chaudière avec ses compères de gauche et de droite!

#### M. GUSTAVE WASHER

Il y a un proverbe qui dit : *aux derniers les bons*. Quoique Washer vient à la fin, dans l'ordre alphabétique, il n'en est pas meilleur pour cela ; au contraire.

Washer est Bruxellois. Nous ne savons au juste quel est son âge. Il y a quelques jours nous lui avons écrit pour lui demander quelques détails biographiques et il nous a répondu :

".... J'ai beau chercher dans tout mon passé, je n'y trouve rien, mais absolument rien qui vaille la peine d'être porté à la connaissance de mes contemporains ou qui soit digne de passer à la postérité.

" Je me considère comme étant un trop *mauvais sujet* pour faire partie de votre galerie des *Hommes du Jour*. "

Voilà M. Washer jugé par lui-même. Le portrait n'est point flatteur mais n'en est que plus fidèle.

Le député de Bruxelles est un ancien marchand de dentelle. Cela vaut bien à tout prendre la profession d'avocat. Il est aussi un des chefs de l'administration des Hospices de Bruxelles. Il est un des hommes qui font le plus de bien et rend le plus de services. Celui qui a la protection de Washer est sûr d'arriver. C'est une qualité, et malgré sa politique louche et servile tout à la fois, Washer compte beaucoup de partisans à cause des services rendus. On raconte que l'an-

cienn député de Charleroi, M. Drion, était populaire à cause des commissions qu'il faisait à Bruxelles pour ses électeurs et pour Mesdames leurs épouses. On voyait Drion, rentrant chaque jour à Charleroi, de nombreux paquets sous le bras. Washer, lui, s'il est réélu, le devra également aux services et recommandations dont il est si débonnaire...

Washer ne sait pas parler ; il se contente de voter à la Chambre. Naturellement, il vote très mal et comme le lui indique M. Frère, dont il ne se sépare jamais. Nature de serviteur, Washer est non seulement le domestique du ministère mais encore celui de la gauche qui en a fait son *Whipper-in*.

On a bien ri lors de la période électorale où Washer fut présenté comme candidat. Ne sachant pas parler, il accoucha de cette phrase bien bruxelloise : *Klappen zyn geen oorden!* Ce qui veut dire : des paroles, ce n'est pas de l'argent! Vous allez en conclure peut-être que Washer est un homme d'argent? Erreur, mes amis. On dit qu'il ne touche point l'indemnité parlementaire et nous le croyons volontiers. Il est vrai qu'il s'est rattrapé dans ces derniers temps, et a touché une quinzaine de mille francs sur l'enquête scolaire.

Comme ministériel, Washer s'est rallié à toutes les vues gouvernementales. Bévues serait plus en situation.

C'est ainsi qu'il a voté tous les impôts, qu'il a attaqué l'extrême-gauche lors de la proposition de revision et qu'il continuera à voter tout ce que M. Frère voudra. Ce n'est pas un représentant cela, c'est un valet. Et quel valet? Un valet doctrinaire, ce qui dit tout.

Pour lui il n'y a pas de programme, ni de promesses qui tiennent. Le ministère veut ceci ou cela, il suffit et Washer obéit.

Nous pensions citer les paroles prononcées par Washer lorsqu'il s'est séparé de la *petite chapelle* de l'extrême-gauche. Mais la place nous manque malheureusement. Quoi qu'il en soit, la petite chapelle ne peut que gagner à cette sortie de Mercure. Si la grande chapelle de l'*Hôtel continental* pouvait à son tour se séparer de Washer, elle prouverait son intelligence des affaires politiques et renverrait ainsi, aux hospices, ce farceur qui n'a aucune aptitude, ni aucune idée pour représenter le corps électoral de Bruxelles.

L. B.

LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et CH. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

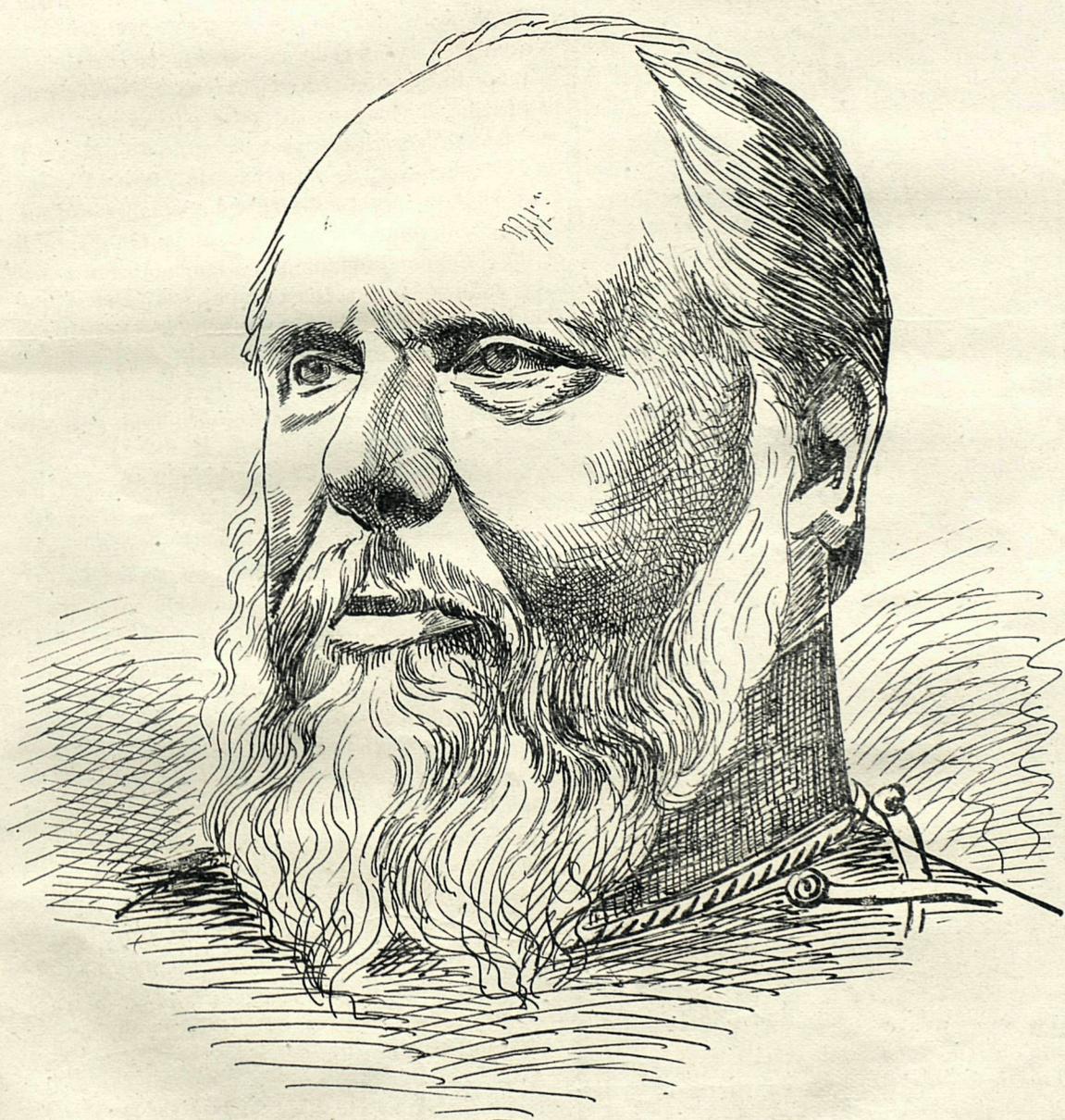
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

**GUILLAUME III, ROI DE HOLLANDE**



## GUILLAUME III, ROI DE HOLLANDE

Bruxelles se prépare à fêter le roi et la reine de Hollande. Le vent est à la réconciliation des deux peuples qui se sont brusquement séparés en 1830. Nous ne saurions assez applaudir à cette réconciliation, attendu que pour nous, la révolution de 1830 a été une lourde faute.

A tous les points de vue, mais surtout à celui des intérêts économiques de la Belgique et de la Hollande, les évènements de 1830 ont été une folie. « L'érection du royaume des Pays-Bas, comme l'écrivit naguère un de nos publicistes les plus distingués, réalisant le but poursuivi autrefois par les ducs de Bourgogne, avait été le meilleur œuvre du Congrès de Vienne. Les provinces du Nord, de sang germanique, formaient un obstacle à la conquête de la part de la France; celles du Midi, de langue latine, s'opposaient à la conquête par l'Allemagne. La Belgique apportait à la communauté son agriculture, son industrie, ses fers et ses charbons; la Hollande apportait ses colonies, ses vaisseaux, son commerce... »

Toute cette œuvre a été détruite en quelques jours et il n'y a plus guère que quelques gens, atteints de patriotisme, qui puissent approuver cette grande erreur de 1830.

Quoi qu'il en soit, la raison se fait jour. On oublie le passé et on est bien près de s'embrasser. Tant mieux! On y a mis le temps, c'est certain; mais enfin, mieux vaut tard que jamais.

\* \* \*

Dans une comédie de l'ancien théâtre italien, Arlequin, devenu roi, fait appeler son premier ministre :

— Dis moi, Truffaldin, qu'est-ce que cela signifie d'être roi?

— Cela signifie, Majesté, que vous pouvez faire tout ce qui vous passera par la tête.

— Très bien. A quelle heure dîne-t-on dans mes Etats?

— A midi, sire.

— Quelle heure est-il, Truffaldin?

— Huit heures et quart.

— Eh bien! faites sonner midi à toutes les horloges du royaume.

— Mais, sire...

— Pas de réplique. Suis-je ou ne suis-je pas roi? Qu'on sonne midi et qu'on serve.

— Mais, Majesté, le dîner n'est pas prêt; le boulangier n'a pas encore apporté le pain...

— Très bien. Qu'on pendre tous les boulangers du royaume.

— Mais alors il n'y aura plus de pain, et...

— Cela ne vous regarde pas; exécutez mes ordres ou je vais vous faire pendre vous-même.

— Ah! Sire!...

— Suis-je ou ne suis-je pas roi?...

C'était le bon vieux temps cela, bon vieux temps où les rois faisaient pendre leurs sujets. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, et il est permis de dire, avec Henri Heine: « Jadis nous appartenions aux rois, aujourd'hui ce sont les rois qui nous appartiennent. » Et avec Fénelon: « Les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois. »

Puisqu'il en est ainsi, présentons donc au peuple belge le roi des Hollandais.

\* \* \*

Guillaume III, Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, roi des Pays-Bas, est né à Bruxelles, le 19 février 1817. A tous ses prénoms et qualités il faut ajouter: Prince d'Orange-Nassau, grand duc de Luxembourg, duc de Limbourg, colonel propriétaire du régiment d'infanterie autrichien n° 63, et chef du régiment des dragons russes de l'Ukraine. Il est le fils du roi Guillaume II et de Anne Paulowna, sœur de l'empereur Nicolas, de Russie.

Le roi actuel de Hollande n'avait que 13 ans lors de la révolution qui nous sépara de la Hollande. Il succéda à son père le 17 mars 1849, quelques temps après la proclamation de la Constitution actuelle des Pays-Bas.

Cette circonstance obligea le nouveau roi à choisir un ministère libéral, pour accomplir les réformes exigées par la nouvelle Constitution.

Toutes ces réformes, d'ailleurs, n'étaient guère importantes et étaient surtout d'ordre administratif, comme on peut en juger par l'énumération suivante :

Réorganisation de l'administration des provinces et des communes ; nouvelle organisation judiciaire ; abrogation, en 1853, du concordat de 1827 ; améliorations considérables apportées au service des postes et surtout le principe de la liberté de la marine marchande et du commerce extérieur, ces deux sources de la richesse des Pays-Bas ; enfin, les économies réalisées dans les dépenses de l'Etat ;

Ce dernier point surtout mérite d'appeler notre attention, car nous aussi nous avons besoin de réaliser des économies sur nos budgets, mais on n'y parvient guère rue de la Loi.

En Hollande, la chose fut plus sérieuse et le gouvernement ne se contenta pas, comme le nôtre l'a fait il y a quelques mois, de diminuer les salaires des gardes-barrières et autres agents ayant une position très humble dans l'Etat. Il est vrai que le roi Guillaume donna l'exemple des économies, en renonçant, spontanément dit-on, à un tiers de sa liste civile, qui s'élève aujourd'hui à 1,696,000 francs, ce qui est encore un beau chiffre, mais qui aussi est de moitié moins élevée que celle de Léopold, deuxième de ce nom. Ce dernier, alors qu'il donnait sa signature pour les projets de loi nous frappant de nouveaux impôts, n'a peut-être pas songé à diminuer le chiffre de sa liste civile. Il est possible que les deux souverains (soyons polis) s'entretiendront de l'état des finances des deux pays qu'ils gouvernent, et que Léopold suivra l'exemple de Guillaume, en renonçant à un tiers de ses appointements. S'il faisait cela, nous ne crierions pas quand même : Vive le roi ! mais nous dirions, à part nous : c'est autant de pris sur l'ennemi, c'est-à-dire sur le roi Léopold !

Mais laissons-le là, en attendant qu'il se décide, et occupons-nous de Guillaume III.

\* \* \*

Le jeu de bascule que nous connaissons aussi en Belgique, amena la défaite du cabinet libéral de 1849 et celui-ci fut remplacé par le ministère rétrograde de Doncker-Curtius.

Toutes les tentatives réactionnaires de ce ministère laissèrent Guillaume absolument froid. Il en fut le témoin impassible, comme l'exige d'ailleurs son rôle de roi constitutionnel. " Le roi règne et

ne gouverne pas " a-t-on dit, et, tout compté, cela vaut peut-être mieux que s'il gouvernait !

\* \* \*

La politique extérieure du roi Guillaume a été nécessairement pacifique, surtout pour ce qui concerne l'Europe. Il n'en a pas été de même dans certaines colonies. C'est ainsi qu'en 1849, une lutte sanglante eut lieu entre les soldats hollandais et les habitants de l'île de Bali et à Bornéo contre les Chinois.

Et aux Indes, à Java ?

Il faut lire le roman de Multatuli pour connaître l'âpre exploitation des Hollandais sur les pauvres Indiens. Ce n'est certainement pas pour ceux-ci qu'on peut dire que les rois sont faits pour les peuples, car la main du roi ne s'est pas fait sentir en leur faveur. Malgré les protestations énergiques de plusieurs écrivains hollandais, la situation scandaleuse dévoilée par eux n'a pas cessé et là encore le roi Guillaume est resté impassible !

La situation des petits pays comme la Belgique, la Hollande ou la Suisse est toujours très difficile, surtout quand ils sont entourés, comme c'est le cas ici, par de puissants voisins, toujours prêts à se jeter l'un sur l'autre. A ce point de vue encore la séparation de 1830 a été une bêtise.

Lorsque, en 1863, un Congrès fut proposé par Napoléon III, au sujet du conflit diplomatique soulevé entre la France et la Prusse et concernant le Luxembourg, que chacune des deux puissances voulaient s'annexer, le roi Guillaume dut conserver une attitude prudente et donner son adhésion — forcée — au traité de Londres, par lequel le grand duché de Luxembourg fut neutralisé en 1867.

En 1870, pendant la guerre entre la France et l'Allemagne, Guillaume n'eut garde de prendre parti entre ses puissants voisins. Il fut en butte, cependant, à des menaces du gouvernement prussien relativement à l'attitude du Luxembourg.

Après la signature du traité de Francfort, du 18 mai 1871, M. de Bismarck exiga que les lignes des chemins de fer luxembourgeois fussent exploitées par des compagnies allemandes, et le gouvernement hollandais, malgré des répugnances que l'on comprendra facilement, dut céder encore aux exigences de l'homme qui venait de lancer son fameux : *La force prime le droit !*

\* \* \*

La politique intérieure, à laquelle le roi de Hollande préside, ressemble assez à celle de tous

les autres pays constitutionnels. Avec ses institutions bourgeoises, basées sur le cens et le privilège de l'argent, les actes du gouvernement des Pays-Bas ne peuvent être qu'empreints du désir de satisfaire les intérêts de la classe bourgeoise. Quant au peuple proprement dit, la masse ouvrière, elle est abandonnée et repoussée. Dans aucun pays la séparation des classes n'existe à un tel degré qu'en Hollande, ce qui n'empêche pas les plunitifs, à la solde de la classe gouvernante, de déclarer qu'il n'y a plus de classes dans la Nation !

En 1870, le roi Guillaume, d'accord avec son gouvernement, proclama l'émancipation des serfs des colonies. On sait ce que cela veut dire ; témoin la Russie, dont les paysans, *libres* aujourd'hui, sont plus malheureux que lorsqu'ils étaient serfs. Dans la même année, on abolit, en Hollande, la peine de mort.

On céda à l'Angleterre les possessions hollandaises sur les côtes de Guinée et de Sumatra.

En 1872, la loi sur les coalitions fut abolie ; il était temps !

Parmi les autres actes du règne du roi Guillaume, on cite le désèchement d'une partie du Zuiderzee, qui a rendu à l'agriculture une étendue considérable de terrains jusque là envahis par la mer.

\* \* \*

Le roi de Hollande a épousé, en 1839, la princesse Sophie, fille du roi Guillaume I<sup>er</sup>, de Wurtemberg. Il a eu deux fils, le prince Guillaume, né à la Haye, le 4 septembre 1840, et le prince Alexandre, né le 25 août 1851.

Sa première femme mourut le 3 juin 1877.

Il a épousé, en secondes noces, au mois de janvier 1879, la princesse de Waldeck, née le 7 août 1858. Ce mariage fit quelque bruit. Des gens se dirent qu'il était scandaleux pour un vieillard de 62 ans d'épouser une jeune fille de 21 printemps !

\* \* \*

Guillaume III est un amateur passionné de la musique. Il donne chaque année, au château du Loo, des fêtes musicales importantes et il a fondé, à ses frais, à Bruxelles, un conservatoire pour les artistes hollandais.

\* \* \*

On dit que la musique adoucit les mœurs et les caractères. Cela est peut-être vrai pour le commun des mortels, mais ne l'est pas, à coup sûr, pour le roi de Hollande. Son caractère n'est guère doux et tous ceux qui l'ont vu de près, lors de l'ouverture de l'Exposition d'Amsterdam, en ont pu juger ! Tous les journaux de l'époque en ont parlé. Chateaubriand a dit un jour : « J'ai vu de près les rois et mes illusions politiques se sont évanouies. » On aurait pu dire, en changeant un peu cette pensée : « J'ai vu de près le roi Guillaume III et mes illusions sur le caractère bien-faisant de la musique se sont évanouies ! » Mais cessons d'être irrévérencieux !

\* \* \*

Voilà donc l'homme qui gouverne les Pays-Bas. C'est, tout bien pesé, un homme ordinaire, ayant des défauts comme le commun des mortels et n'ayant aucune qualité qui légitime sa position souveraine. Il n'est pas le seul dans ce cas, certainement, mais passons.

Nous n'avons en terminant cette notice qu'un vœu à émettre : c'est que l'entente continue entre nos deux peuples. Qu'au point de vue commercial une union douanière se fasse au plus tôt, ce qui sera un grand avantage pour les deux nations.

Nous tendons une main fraternelle au peuple hollandais et nous souhaitons que l'heure arrive où, à l'union commerciale que nous réclamons, vienne s'ajouter une autre : celle de fonder au plus tôt la République des Provinces-Unies !

L. B.

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50; Série de 50 numéros, 5 francs.

M. FIRMIN MIGNOT



## M. FIRMIN MIGNOT

La situation politique, à Bruxelles, est assez tendue. La lutte est ouverte, implacable, entre les deux nuances du parti libéral. L'idée démocratique gagne chaque jour du terrain. De là les terreurs intéressées des hommes de la doctrine, et les efforts inouïs qu'ils mettent en œuvre aujourd'hui, pour arrêter l'élan spontané vers les aspirations larges et généreuses qui caractérise la population de la capitale.

Le ministère et l'administration, la Banque dite nationale et les hospices, travaillent en ce moment à l'œuvre de réaction qui a pour but de renforcer l'élément doctrinairement servile de la députation bruxelloise. Ces gens ont raison : ils défendent leurs intérêts et ceux de leur coterie. Pour y arriver, ils y mettront une ardeur juvénile. Pour réussir, ils emploieront tous les moyens en leur pouvoir et ne reculeraient même pas devant une nouvelle scission s'ils avaient le moindre espoir d'aboutir par cette tactique. L'histoire de nos luttes politiques démontre à l'évidence la tenacité, l'audace même des doctrinaires. Combien nos démocrates de l'Association libérale ont à apprendre de leurs adversaires qui n'ont qu'un but : duper les progressistes !

La lutte est donc ouverte, non-seulement pour la Chambre, mais encore pour le Sénat, par la mort de M. De Vadder.

\* \* \*

Pour ce dernier siège, trois candidats se trou-

vent en présence : MM. Chaudron, Mignot et Steurs.

Tous trois se déclarent progressistes d'ancienne date. Tous trois également se disent partisans de la revision de l'article 47 de la Constitution, qui forme véritablement la *plate-forme* électorale pour le 10 juin, à Bruxelles notamment.

Mais voici ce qui nous fait hésiter : MM. Vauthier et De Mot, deux ministériels à tous crins, se disent, eux aussi, revisionnistes, et, il faut l'avouer, ces promesses électorales, ces déclarations doctrinaires, ne nous disent rien qui vaille, comme le bloc enfariné de la fable.

Les huit ministériels de la députation de Bruxelles nous avaient aussi promis tout cela ; seulement, au moment d'agir, ils ont été demander la permission à leur maître Frère-Orban et, celui-ci leur ayant défendu d'agir, ils se sont tenus cois.

Les électeurs soucieux de leurs droits et de leurs intérêts doivent donc être circonspects dans le choix qu'ils ont à faire, et ne donner leur vote qu'aux candidats qui ont un passé vraiment démocratique et en la parole desquels on peut avoir confiance.

A ce point de vue donc, et pour ce qui concerne les candidatures pour le Sénat, nul ne peut hésiter un instant. Des trois candidats en présence, M. Firmin Mignot est celui qui nous semble mériter nos suffrages par son passé démocratique. Car c'est un progressiste de vieille date, un progressiste d'hier et non un d'aujourd'hui, pour les besoins de la..... candidature sénatoriale.

\* \* \*

M. Firmin Mignot n'est pas un avocat, ce qui est déjà une qualité. Nos Chambres sont composées de trop de disciples de Cujas, c'est pourquoi elles passent leur temps à faire des discours et oublient le plus souvent de s'occuper des vrais intérêts du pays. Au Sénat, au lieu d'avocats, nous trouvons des comtes et des barons, ainsi que quelques notaires ou grands propriétaires. Le commerce et l'industrie n'y sont point ou peu représentés.

Si M. Firmin Mignot n'est ni avocat, ni notaire, ni comte ni baron, il n'en est pas moins sympathique. A première vue, il ne paraît pas être arrivé à l'âge rassis que nécessite l'entrée au Sénat. Cependant, il n'en est rien, car notre candidat sénateur est né le 25 août 1839 et dépasse donc de près de cinq ans l'âge requi pour aller s'asseoir en compagnie de ceux qu'on appelle nos " pères conscrits. "

M. Mignot est enfant de Bruxelles, ou plutôt de Molenbeek-Saint-Jean ce qui est la même chose. Naturellement, comme ses compatriotes du populaire faubourg de Bruxelles, M. Mignot n'a pas peur non plus des Marolliens, comme le dit la chanson :

*Wijlle zijn van Meulebeek...*

*Van de Marolle geen verveert!*

pas plus que des doctrinaires, s'appelaient-ils Wacher ou Vanderkindere, en français : des enfants.

Le père Mignot était Gantois et négociant en draperies. Comme M. Frère-Orban, M. Mignot n'a donc pas été élevé sur les genoux d'une duchesse, ce qui ne gâte rien à l'affaire.

Dès l'âge de vingt ans, Firmin Mignot se lança dans les affaires pour son propre compte. C'était à l'époque où on venait d'inventer les machines à coudre qui devaient bientôt révolutionner le monde entier.

Le jeune Mignot comprit de suite quel avantage allait résulter pour le public de cette invention, et il se lança à corps perdu dans ce genre de commerce. Il essaya d'imiter ces machines américaines, et même d'améliorer les systèmes divers que la grande République nous envoyait. Malgré un travail énergique et constant, Mignot ne parvint pas à lutter efficacement contre la concurrence américaine. Il perdit beaucoup d'argent, malgré tous ses efforts.

Mais il ne devait pas tarder à se relever. La grande maison Elias Howe, ayant appris l'histoire de ce jeune homme de vingt-cinq ans qui avait tout fait pour implanter en Belgique les machines à coudre, proposa au jeune Mignot d'être son agent général. Celui-ci accepta avec enthousiasme et se remit à l'œuvre. Il fit des prodiges. Il voyagea de ville en ville et de village en village pour recommander partout ses machines. Il eut à lutter, naturellement, contre la routine et les préjugés populaires toujours dirigés contre les choses nouvelles. Dans certains villages des Flandres, il souleva bien souvent des colères parmi les paysans qui répondaient, au voyageur leur offrant en vente des machines à coudre : " Le bon Dieu a mis des mains au bout de nos bras, c'est pour travailler. Vos machines sont une invention du diable! " et ils envoyaient le pauvre Mignot vers son maître!

Loin de se décourager, Mignot persévera et le succès couronna bientôt ses efforts. Aujourd'hui, il peut se reposer sur ses lauriers : sa réputation et sa fortune sont faites. La Maison est connue partout, et les paysans qui autrefois lui jetaient la pierre le reçoivent, lui et ses machines, les bras ouverts!

\* \* \*

L'histoire de ce marchand de machines à coudre est assurément curieuse et digne d'attirer l'attention et la sympathie. Sa situation, il la doit à son travail et à une persévérance soutenue.

Depuis quelques années, M. Firmin Mignot, ayant du temps à lui, s'est mêlé au mouvement politique de notre pays. Ce travailleur, au lieu de se joindre comme tant d'autres dans le camp des satisfaits, s'est jeté dans l'arène progressiste et défend les idées démocratiques avec la même tenacité qu'il dépensait jadis pour implanter dans le pays l'invention des machines à coudre.

Mignot est un partisan dévoué de toutes les idées de progrès. Il fut un des promoteurs des candidatures Feron et Scailquin et travailla énergiquement au succès de ces deux députés de l'extrême gauche.

Aujourd'hui que la lutte est si vive entre les deux fractions du parti libéral, Mignot vient de se jeter dans la mêlée et pose sa candidature pour le Sénat, à côté de celle de MM. Chaudron et Steurs. Naturellement, la partie progressiste de l'Association et, en dehors de celle-ci, tous ceux qui veulent aussi que la politique belge suive son cours normal, appuient chaleureusement cette

candidature. Le commerce bruxellois, lui aussi voit avec plaisir ce commerçant se poser pour aller défendre les intérêts politiques et matériels au Sénat, et tout le monde espère le voir réussir.

On oublie un peu trop, aujourd'hui, ce que doit être une Chambre : la représentation de tous les intérêts d'un pays. C'est pourquoi les ouvriers demandent le droit de suffrage pour que, eux aussi, puissent avoir voix au chapitre et faire valoir leur manière de voir. Le moyen-âge, avec ses corporations des métiers avait réalisé en partie cette représentation des intérêts divers que comporte la nation. A ce titre, l'entrée d'un industriel, d'un commerçant au Sénat serait une véritable manifestation et M. Firmin Mignot possède, pensons-nous, toutes les qualités requises pour le poste de sénateur. La Chambre haute est mal composée. Ce sont pour la plupart des grands propriétaires qui la constituent même pour l'arrondissement de Bruxelles qui n'est cependant pas agricole. A ce titre encore, la candidature de M. Mignot nous paraît excellente, car elle sera une protestation contre le cens élevé qu'exige la Constitution pour être élu membre de ce que nous considérons comme étant la cinquième roue du char de l'Etat.

\* \* \*

Le programme de M. Firmin Mignot est celui de l'extrême gauche : Revision de l'article 47 de la Constitution ; suppression du tirage au sort ; séparation des Eglises et de l'Etat ; instruction gratuite, laïque et obligatoire ; amélioration du sort des classes ouvrières et de la petite bourgeoisie ; réalisation des travaux maritimes de Bruxelles ; etc.

Toutes ces questions sont à l'ordre du jour dans le pays.

Seulement, il y a des résistances très grandes dans le clan doctrinaire et gouvernemental. Toutes les forces vives de la réaction sont dirigées contre ceux qui veulent marcher de l'avant. Les journaux de province, sur l'ordre du ministère, tirent journellement à boulets rouges sur ceux qui défendent cette politique démocratique qui fait peur aux réactionnaires de toutes nuances. Oh ! le mot d'ordre, on le sait, est de tout promettre aux électeurs, quitte à rire le lendemain des élections de la naïveté des censitaires....

" A la veille d'une élection, écrit M. Picard dans son *Carillon de Grelots progressistes*, les candidats baissent la main de quiconque tient au vote. Le lendemain ils lui... pètent dedans, selon la gauloise expression qu'autorise le dictionnaire de l'Académie française. "

Le passé de M. Firmin Mignot nous autorise à penser qu'il ne suivra pas l'exemple de ceux qui, comme les Vanderkindere et les Washer, renient leurs promesses les plus formelles. Son programme, il le défendra, nous en sommes sûrs, avec la même tenacité qu'il a mise à défendre ses machines à coudre contre les préjugés de nos campagnards. Et lorsque les campagnards doctrinaires ou progressistes modérés lui diront que le programme démocratique est une invention du diable, il ne reculera pas pour leur démontrer le contraire, quitte à mécontenter les roquets qui sont à la solde de nos marchands de préjugés politiques.

L. B.

---

LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 78

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50; Série de 50 numéros, 5 francs.

---

**M. ADOLPHE VAN CAUBERGH**



## M. ADOLPHE VAN CAUBERGH

Le « farouche » Van Caubergh, comme l'appelle *l'Écho du Parlement*, est au fond un excellent homme, au caractère calme, paisible, bienveillant, et qui, en dehors de la politique, ne compte, pensons-nous, que des amis.

Ceux qui ne le connaissent que par la réputation effrayante que lui ont faite les gazettes doctrinaires et cléricales, seraient fort surpris, en l'approchant, de constater que ce buveur de sang a presque la douceur d'un agneau.

Ceux qui ne le connaissent que par la réputation effrayante que lui ont faite les gazettes doctrinaires et cléricales, seraient fort surpris, en l'approchant, de constater que ce buveur de sang a presque la douceur d'un agneau.

Il est né à Ixelles, le 26 mai 1849, d'un père hollandais, devenu Belge après 1830, et d'une mère belge. Un demi-sang dirait M. Washer. Son père était attaché au ministère des travaux publics; il y était entré fort jeune en qualité de simple commis, et, grâce à son travail, il avait atteint le grade d'inspecteur, au traitement de 6,500 fr.

Il mourut en 1872, décoré de l'Ordre de Léopold. C'était un honnête homme, respecté de tous; mais, malheureusement, réalisant, à ce que l'on rapporte, le type le mieux réussi du fonctionnaire, s'inclinant toujours devant le gouvernement et par conséquent aussi, un parfait doctrinaire.

La loi de l'hérédité, cette fois, s'est trouvée en défaut pour son fils. Il est vrai qu'autant le père du « farouche » Van Caubergh était respectueux de l'ordre établi, autant sa mère, qui avait vu la révolution de 1830 et avait entendu ses parents parler de celle de 1789 et de la proclamation qui s'en était suivie de la République dans notre pays,

avait des idées larges et généreuses et des aspirations vers un état social meilleur que celui dans lequel elle vivait. Elle mourut en 1878.

Adolphe Van Caubergh suivit les cours de l'Athénée de Bruxelles où il fut un élève, si pas fort brillant, tout au moins fort convenable; il entra ensuite à l'Université de Bruxelles qu'il quitta le 19 avril 1873, après avoir passé son dernier examen avec distinction.

Pendant les loisirs que lui laissaient les cours et la préparation des examens, il s'adonna surtout à l'étude de la philosophie.

Les élucubrations de M. Tiberghien lui en avaient en quelque sorte donné la passion et pendant longtemps il fut un de ses disciples les plus fervents. Pourtant, l'habitude de la réflexion et du raisonnement firent naître dans son esprit quelques doutes au sujet de la valeur du système du maître; il lut des auteurs matérialistes et positivistes, particulièrement D'Holbuëh et Auguste Comte, et, au bout de quelques années, autant il avait été un partisan convaincu des théories spiritualistes, autant il devint un apôtre, cette fois, aussi ardent que convaincu, du matérialisme et des doctrines positivistes. Il entra à la Libre-Pensée, très jeune encore, et s'y distingua par son zèle, je dirai presque ses tendances à l'apostolat. Il fit de nombreuses conférences en province et à Bruxelles, dont les dernières, en 1880 et 1881, couronnées d'un légitime succès, furent une

démonstration et une défense de l'Athéisme.

Il avait fait appel à la contradiction, et celle-ci s'était présentée devant la Libre-Pensée, sous les apparences d'un pasteur protestant dissident, l'honorable M. Hocart, qui, quoique soutenant une thèse contraire à celle professée par la majorité de ses auditeurs, fit preuve de tant de tact et de talent qu'il fut parfaitement accueilli. Ces conférences firent beaucoup de bruit à Bruxelles.

Aujourd'hui Adolp. Van Caubergh est président de la Libre-Pensée, ayant succédé à MM. Bergé, Feron, Arnould et à ce brave et honnête homme, à ce modèle de libre-penseur, M. Nicolas Goffin, que nous avons eu la douleur de conduire, il y a quelques jours, à sa dernière demeure.

\* \* \*

Venons-en maintenant, après la partie philosophique, à la partie politique de notre biographie.

Adolphe Van Caubergh se lança, de bonne heure également, dans le mouvement politique. Les amitiés qu'il avait contractées à la Libre-Pensée lui tracèrent en quelque sorte la voie dans ce nouveau domaine. Fréquentant les De Paepé, les Goffin, les Feron, les Arnould, les Hector Denis et d'autres hommes qui étaient aussi radicaux en politique qu'en libre-pensée, il partagea leurs idées et conserva celles-ci non pour les rendre plus acceptables, mais, au contraire, pour les accentuer toujours davantage. Avec eux il fut républicain et socialiste. Il l'est encore aujourd'hui, et chaque fois qu'une occasion se présente dans ses discours ou dans ses conférences, il affirme hautement ses convictions.

C'est ainsi qu'en 1881, certains membres de l'Association libérale de St-Gilles lui ayant, dans une assemblée générale, lors du renouvellement du comité, offert la présidence en remplacement de M. Emile Hanssens, il refusa, déclarant qu'il était républicain-socialiste et qu'il croyait que des opinions aussi tranchées que les siennes ne pouvaient être celles d'un président d'Association libérale.

Malgré cette déclaration il fut élu grâce à l'excellent esprit qui régnait alors parmi les libéraux de St-Gilles et grâce, ajoute-t-on, à l'appui qu'apporta à sa candidature M. Dejaer qui aujourd'hui, devenu bourgmestre, l'attaque sans cesse à cause de ses opinions.

Dans le cours de cette même année, Adolphe Van Caubergh s'étant rendu à Paris pour y assister en qualité de délégué de la Libre-Pensée de Bruxelles à un congrès international de libres-penseurs, différents journaux réactionnaires français, reproduits par leurs confrères belges, annoncèrent qu'il allait être expulsé de France pour y avoir fait de la propagande socialiste, ce qui était faux en tous points.

Malheureusement ce canard qui avait peut-être pris son vol à Bruxelles eut pour conséquence de rendre impossible, à ce moment, la candidature au Conseil communal que plusieurs de ses concitoyens de St-Gilles avaient songé lui offrir. A son retour, certains de ses anciens amis politiques, également candidats le trouvant devenu compromettant, s'ameutèrent contre lui et proclamèrent *urbi et orbi* qu'ils répudiaient ses idées.

Vancaubergh ne s'en porta pas plus mal et en 1882, les démocrates de St-Gilles, ayant de nouveau porté leurs regards sur lui, son nom sortit le premier du poll de l'Association libérale, sur six candidats en présence, pour quatre mandats à conférer; et plus tard, le corps électoral ratifia cette décision malgré l'opposition des *indépendants* qui avaient jugé convenable de diriger toutes leurs batteries contre l'athée, le républicain et le socialiste.

Fidèle à ses convictions, lorsque Van Caubergh fut obligé pour pouvoir occuper son siège de conseiller communal, de prêter serment de fidélité au roi, il fit la déclaration suivante que nous transcrivons textuellement : « Après m'être soumis à la loi en prêtant le serment qu'elle prescrit, je tiens à préciser le sens que j'y attache. Si j'ai prêté le serment de fidélité au roi, c'est parce que pour moi, cette partie de la formule est sans signification spéciale. En effet, l'art. 78 de la Constitution décide que « le roi n'a pas d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent la Constitution et les lois portées en vertu de la Constitution même » ; l'article 80 lui impose l'obligation de jurer d'observer la Constitution; et enfin le titre VII, traitant de la révision des dispositions constitutionnelles, a en vue toutes ces dispositions, par conséquent aussi celles qui ont consacré la royauté dans notre pays. »

Ses opinions républicaines n'empêchent pas le citoyen Van Caubergh de remplir consciencieuse-

ment son mandat de conseiller communal et elles ont cet heureux résultat de l'amener à critiquer et à s'efforcer de faire disparaître tous les excès et les abus d'autorité, notamment dans le service de la police communale, que l'administration de St-Gilles paraît, comme chacun sait, trop souvent disposée à commettre. Sa principale préoccupation aussi est de songer aux intérêts des petits et de mettre obstacle à ce que les finances communales soient mises à contribution sans nécessité et sans que l'intérêt général le commande.

Adolphe Van Caubergh, comme nous le disions, est socialiste et son socialisme peut se résumer en ces quelques mots : Il voudrait que grâce à des réformes profondes dans nos institutions, les grandes idées de liberté, d'égalité et de justice qui ne sont aujourd'hui que des fictions, devinssent de bienfaisantes réalités. Il est évolutionniste en politique et, reconnaissant que son idéal n'est pas actuellement réalisable, il se rallie à tous les articles du programme progressiste. Il est une question cependant sur laquelle il est inflexible, c'est celle du droit de suffrage qui, pour lui, doit être reconnu à tous les citoyens majeurs jouissant de leurs droits civils. C'est assez dire que si les électeurs l'envoient à la Chambre, il sera un défenseur énergique et éloquent du suffrage universel. Il n'imitera certainement pas les Washer et les Jottrand et tiendra à honneur de défendre tout son programme, car il est surtout, et avant tout, un honnête homme.

Nous le savons, cette candidature lui est rudement disputée. Cependant, n'étant plus membre de l'Association libérale, Van Caubergh n'a aucun engagement à tenir envers celle-ci.

Et à ce sujet, il est triste de voir les hommes de l'extrême gauche battre la grosse caisse électorale en faveur des candidatures de MM. Jottrand et Washer.

Que ces messieurs, liés par leurs engagements, respectent ceux-ci, soit ! Mais qu'ils laissent au moins les hommes qui sont libres de semblables promesses ou engagements agir comme bon leur semble et faire appel au corps électoral tout entier. Le spectre clérical que l'on met en jeu à ce sujet n'a rien à voir ici. Toute la conséquence que ces trois candidatures peuvent avoir, c'est d'obliger un ou plusieurs modérés d'aller en ballottage et alors il sera encore temps de voir ce qu'il y a à faire.

L'Association libérale, on l'a dit bien des fois avant nous, n'est pas tout le corps électoral. Celui-ci, il est vrai, s'est laissé mener bien longtemps par elle, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Qu'on le sache bien ! La composition de la liste des candidats de l'Association libérale est bien faite pour la rendre impopulaire. Qu'il y ait sur cette liste des noms sympathiques et populaires, on n'en doute, mais les hommes de l'extrême gauche, en se rendant en quelque sorte solidaires des huit ministériels, endossent une partie de la trahison de ceux-ci et leur attitude dans la question des impôts et de la réforme électorale.

Le divorce entre époux existe dans nos lois, pourquoi n'existerait-il point dans la pratique politique ? N'y-a-t'il pas, entre les modérés et les avancés de la députation bruxelloise, incompatibilité d'humeur ? Qui pourrait soutenir le contraire ? Que cette situation plaise aux membres de la jeune gauche, soit ! Mais qu'elle vienne faire la leçon à ceux qui ne reconnaissent que le corps électoral tout entier, c'est trop fort et nous craignons beaucoup que la solidarité dont ils se prévalent ne cause un préjudice sérieux à leur candidature et à la politique qu'ils ont suivie jusqu'à présent.

P. H.

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

M. CÉSAR DE PAEPE



## M. CÉSAR DE PAEPE

Un des plus sympathiques, certainement, de notre galerie. Un homme sincère, convaincu, loyal, dont toute la vie a été consacrée à la défense de la classe ouvrière, à laquelle il appartient corps et âme, par le milieu dans lequel il a été élevé, par le lien du sang, par ses habitudes et ses mœurs, par sa vie tout entière.

\*\*\*

César De Paepe est né à Ostende, le 12 juillet 1842, d'une famille de petits bourgeois. Son père était employé administratif, sa mère descend d'une vieille famille de noblesse flamande, les Yselrant de Moere, que la pauvreté avait frappé. Le second d'une nombreuse famille, il fut envoyé, à l'âge de 12 ans, au collège des jésuites, à Bruxelles, où il fit ses humanités. A 18 ans, il obtint, à l'Université libre de Bruxelles, le diplôme de candidat en philosophie et entra à l'école de droit. Il se destinait alors au barreau. A la mort de son père, il abandonna ses études et apprit la typographie chez Désiré Brismée, dont il devait peu de temps après épouser une des filles. Il travailla successivement dans les ateliers de MM. Vanderauwera, Mertens et Lacroix Verboekhoven.

Proudhon, le célèbre économiste, habitait alors Bruxelles; il confia la correction de ses ouvrages à César de Paepe, à qui ce travail, qui lui laissait un peu de temps, permit de continuer ses études. Il renonça alors au droit et suivit le cours de candidature en sciences naturelles, tout en donnant des leçons et des répétitions aux élèves de l'Athénée et de l'Université. C'est là qu'il fit la connaissance d'Hector Denis, De Greef, Janson, Robert, toute cette brillante pléiade qui, quelques années plus tard, devait se mettre à la tête du mouvement démocratique en Belgique.

Dans l'entre-temps De Paepe s'était marié et était devenu père de famille; c'est assez dire que l'ouvrier étudiant dut travailler dur et passer bien des nuits pour subvenir aux besoins de siens. Il connut à cette époque la misère et les privations, vaillamment supportées d'ailleurs par lui et sa compagne, qui pendant ce temps travaillait comme ouvrière tailleuse.

Trois ans après, il obtint, au concours, une place d'interne des hôpitaux civils de Bruxelles; il quitta alors la typographie.

A 29 ans, il fut incorporé comme médecin-adjoint dans l'armée belge et envoyé comme tel dans le Luxembourg, avec le corps d'observation sur la frontière française, où les blessés français et allemands purent apprécier son dévouement.

De retour à Bruxelles, il eut la douleur de perdre sa femme, Henriette Brismée, au moment où des jours plus heureux se préparaient pour le jeune ménage. César De Paepe restait veuf avec deux enfants. Malgré tous ces obstacles, il fut reçu docteur en médecine avec la plus grande distinction, et s'établissait à Bruxelles, où il devint surtout le médecin des sociétés ouvrières et du

peuple. Comme praticien en médecine et en chirurgie, et surtout comme médecin accoucheur, il jouit actuellement d'une réputation méritée.

\*\*\*

Nous allons examiner maintenant, et c'est là surtout la partie importante de la vie de César De Paepe les services qu'il a rendus à la cause ouvrière.

En 1858, à l'âge de 17 ans, il se faisait recevoir dans la société *Vlamingen vooruit!* (Flamands en avant!) et, en 1859, il se faisait inscrire aux *Solidaires*, une des plus anciennes Sociétés rationalistes du pays. A partir de ce moment, De Paepe se lance en plein dans la mêlée; il est de toutes les sociétés républicaines et socialistes, il collabore à toutes les publications démocratiques.

En 1860-1861, il participait à la fondation de l'association *le Peuple*, et du journal *la Tribune du Peuple*, organe des groupes ouvriers républicains de Bruxelles. C'est dans ce journal hebdomadaire que combattaient avec talent et dévouement les Brismée, les Voglet, les Steens, que l'on devait retrouver plus tard à la tête de l'Association internationale des travailleurs.

Dans *la Rive gauche*, César De Paepe écrivit de nombreux articles économiques sur la situation des classes ouvrières.

En 1864, il fut un des délégués qui allèrent à Londres jeter les bases de cette fameuse *Internationale* qui devait faire trembler les monarques sur leur trône et préparer cet admirable mouvement émancipateur de 1869-70.

Raconter la vie de De Paepe pendant ces quelques années demanderait plus de place que n'en accorde le cadre restreint de notre publication. Il fut de ces vaillants qui par les meetings multipliés, la création d'Associations ouvrières, la publication de brochures, journaux, revues amenèrent à l'Association internationale des travailleurs plus de 70,000 adhérents. C'est lui qui le premier jeta cette association dans la voie du collectivisme, au Congrès de Lausanne 1867. En réponse à la troisième question, De Paepe, « qui était rapporteur, fit prévaloir l'idée de l'entrée du sol à la propriété collective de la société et l'abolition de l'héritage à certains degrés. Il s'exprime comme suit :

« Nous croyons pouvoir indiquer comme dignes  
« d'être mis à l'étude certains moyens de réforme  
« générale proposés par divers socialistes : la  
« transformation des banques nationales en  
« banques de crédit gratuit, l'entrée du sol à la  
« propriété collective de la société, l'abolition des  
« héritages *ab intestat* à certains degrés (éloignés)  
« de parenté, l'impôt sur les successions en ligne  
« directe, etc. »

Sur la proposition de Tolain, délégué, et aujourd'hui sénateur français, cette phrase fut biffée par la majorité du Congrès.

De Paepe devait reprendre sa revanche, aussi, au premier Congrès international de Bruxelles, en 1867, il présenta au nom de la section bruxelloise

un admirable rapport sur la propriété foncière concluant à la propriété collective. Après une longue discussion, où les délégués français, presque tous proudhoniens, furent vaincus, le Congrès vota à une grande majorité les conclusions du rapport.

Cette décision fut vivement combattue dans la presse socialiste et donna lieu à une remarquable discussion qui eut lieu entre De Paepe, d'une part, et Hector Denis et Victor Arnoald, d'autre part, dans les journaux *l'Internationale* et *la Liberté*.

Enfin, en 1869, au Congrès de Bâle, De Paepe, appuyé par Karl Marx et Bakounine, triomphait définitivement.

Au Congrès de Gand, en 1874, il se prononça pour la centralisation économique et lut son *Rapport sur les services publics*, qui acquit immédiatement parmi les socialistes militants une réputation méritée (1).

César De Paepe a été de tous les Congrès organisés par *l'Internationale*; il a présenté sur nombre de questions intéressantes des rapports remarquables, notamment sur les grèves et les sociétés ouvrières, la propriété foncière, l'organisation du crédit et de la banque, la coopération, l'héritage, les services publics, les heures de travail et les salaires, la législation internationale du travail, etc.

Il a donné à Bruxelles un cours d'économie sociale, en partie publié dans un journal du même nom, et ce cours a été très élogieusement cité par des économistes qui font autorité : MM. de Laveleye, Hector Denis et Haeck; à l'étranger, les professeurs allemands Schmoller, Wagner, Schaeffle, Von Scheel, le professeur italien Lo-Savio, de l'université de Pise; Gubernatis, de Turin, etc.

A propos de ce cours, un homme dont le pays s'honore à juste titre et qui a sa place marquée dans notre galerie, Hector Denis, le modeste et savant professeur d'économie politique à l'Université de Bruxelles, appréciait en ces termes l'œuvre de César De Paepe :

« Ce cours est le premier effort qui ait été fait en Belgique pour fonder la science économique sur des bases nouvelles, qui lui fournissent les données expérimentales des sciences naturelles et la physiologie, d'une part; la méthode historique, la morale positive et la philosophie du droit, d'autre part. Par ses connaissances approfondies dans les sciences naturelles, dans les sciences biologiques surtout, M. De Paepe était l'homme qui convenait pour cette initiative.... Il joint aux qualités d'un vulgarisateur des faits acquis à la science, celle d'un investigateur qui sait faire entrer la science dans des voies nouvelles et l'appuyer sur des faits nouveaux.... »

Cette appréciation de M. Hector Denis est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la science et des nombreuses connaissances de M. César De Paepe.

(1) Nous avons emprunté une grande partie de ces renseignements à un ouvrage très intéressant de Benoît Malon, intitulé *Histoire du socialisme*.

Il a publié des études très estimées sur la situation économique de la classe ouvrière en Belgique, en France et en Angleterre, a collaboré à la traduction du beau livre de Tchernychewski, *l'Économie politique jugée par la science*, et a écrit la biographie de Ferdinand Lassalle qui sert de préface à la belle traduction de cet auteur par un de nos compatriotes, Eug. Monti.

César De Paepe a vulgarisé, en Belgique, les idées de Karl Marx, bien avant que la traduction française du livre *le Capital* ne parût. Il a eu à ce sujet une longue correspondance avec ce grand penseur, et des relations très cordiales avec Proudhon, Herzen, Bakounine, Altmeyer, ainsi qu'avec des économistes d'une école toute opposée comme MM. Gustave de Molinari et Garnier.

Il nous serait impossible de citer le nombre des journaux ou revues auxquels De Paepe a collaboré, nous citerons spécialement : *la Liberté*, *l'Internationale*; *l'Ami du Peuple*, de Liège; *de Werker*, d'Anvers; *la Rive Gauche*; *l'Égalité*, de Paris; *la Revue Socialiste*, de Lyon; *le Socialisme progressif de Luyand*, etc., et une foule de publications étrangères; car De Paepe connaît plusieurs langues vivantes.

Il a un grand travail en préparation, dont la plus grande partie est achevée et qui apportera des aperçus nouveaux, des idées originales, des moyens de réalisation au grave problème qui se pose actuellement à l'étude des penseurs et des philosophes. Ce livre est intitulé : *Considérations et recherches sur le problème social au XIX<sup>me</sup> siècle*.

\* \*

Comme homme d'étude, les trois branches principales dont s'est occupé César De Paepe sont : l'hygiène publique, l'économie politique et la psychologie. Il les a approfondies et il peut traiter avec distinction tout ce qui, de près ou de loin, dans le domaine politique ou dans celui de la science pure, est du ressort de ces trois grandes branches du savoir humain. Ce sont ces trois branches scientifiques qui, sous forme d'hygiène sociale, d'économie sociale et de psychologie sociale, forment le fond théorique du socialisme de De Paepe, comme la pratique des réunions ouvrières, de la vie ouvrière, des tentatives corporatives ou coopératives, forment le côté pratique de son bagage sociologique.

Comme hygiéniste, il a participé aux Congrès d'hygiène et de médecine et présenté à ces Congrès des mémoires et prononcé des discours sur des questions importantes telles que : la crémation — dont il est un des partisans convaincus — les signes certains de la mort, l'organisation de la médecine en service public, l'alcoolisme, l'hygiène du travail, la population et les lois physiologiques de la reproduction, etc. Il a donné également de nombreuses conférences publiques sur la physiologie et l'hygiène.

César De Paepe est membre fondateur des deux grandes sociétés d'hygiène et de médecine publique de France et de Belgique.

Comme psychologue, De Paepe, durant sa carrière d'étudiant et de médecin, a dirigé spécia-

lement ses études du côté de l'anatomie et de la physiologie cérébrale, et des maladies nerveuses et mentales. Candidat en philosophie, de toutes les branches philosophiques, la psychologie l'intéressait surtout, aussi a-t-il donné à Bruxelles, au sein des sociétés de libres penseurs, un cours de philosophie positive — en 10 ou 12 leçons résumées par M. Paul Robin dans son journal *le Soir* — un cours d'histoire du matérialisme; des conférences sur la physiologie du système nerveux à la Chambre du travail en 1875-76; enfin une série de conférences à la *Libre pensée* de Bruxelles et à celle d'Anvers (1882-83 et 84) qui constituent un cours de *psychologie* considérée comme science naturelle.

Dans ce même domaine de la psychologie, le docteur De Paepe a beaucoup parlé dans les congrès de Libre pensée (internationaux et autres) sur des questions qui sont essentiellement de ce domaine : Libre arbitre, origine de l'idée religieuse, la manie religieuse, etc. Enfin, dans des causeries scientifiques dans le journal *l'Europe*, — disparu depuis deux ans, — il a publié une série d'articles sur la grande question de la responsabilité des criminels et sur la législation pénale. César De Paepe a collaboré comme chroniqueur scientifique, à *l'Europe* et à *la Chronique* (1882) et le fait actuellement — le cas échéant — au *National belge*, où il publie en ce moment des articles remarquables sur les partis politiques et la situation des classes ouvrières.

\* \* \*

Depuis trois ou quatre années César De Paepe s'occupe activement de la politique belge. Il y a plus d'un an, il a été élu président de la Ligue bruxelloise pour la Réforme électorale. Cette nomination a été considérée, et avec raison, par les partisans du suffrage universel, comme une véritable victoire. De Paepe est, depuis de longues années, un apôtre dévoué de cette grande réforme, que nous demandons depuis si longtemps et que l'on s'entête à nous refuser. Il y a quelques jours à peine, César De Paepe était choisi, avec MM. Delfosse et Vandendorpe, pour soutenir les revendications ouvrières devant le corps électoral bruxellois lors de l'élection provinciale du 25 mai. Dans les nombreux meetings qui précédèrent cette élection, De Paepe fit une profession de foi socialiste et collectiviste, et 1,450 électeurs lui apportèrent leurs suffrages. En ce moment, la Ligue ouvrière lui a confié la défense de ses principes à l'élection législative du 10 juin prochain. A l'Association libérale, où il avait posé sa candidature, il a réuni 992 voix. Ce résultat, qui peut être considéré comme une victoire, étant donnée la composition de cette Association, est la preuve que les idées démocratiques et socialistes ont fait un pas immense dans notre pays. Nous ignorons quel sera le résultat de l'élection du 10 juin, peut-être le candidat de la démocratie ouvrière échouera-t-il et les électeurs censitaires lui préféreront les pantins qui portent nom Jottrand, Washer et Vanderkindere.

Mais le terrain de la lutte est déterminé et dans un avenir prochain nous verrons certainement De Paepe prendre place dans les conseils de la Nation, où ses grandes capacités, sa connaissance approfondie des besoins de la classe ouvrière rendront à celle-ci d'importants services.

Emile de Laveleye, le savant professeur de l'Université de Liège, dans son dernier volume intitulé : *Nouvelles Lettres d'Italie*, préconise la création d'un Sénat se recrutant des hommes les plus éminents du pays et déclare qu'il n'hésiterait pas à y faire entrer les partisans des idées les plus radicales et les chefs des diverses écoles socialistes, pourvu qu'ils eussent une valeur réelle. J'y appellerais, par exemple, dit de Laveleye, des hommes comme Marx, Lasalle, Benoît Malon, *César De Paepe*....

Il est à craindre que le souhait de l'illustre économiste ne se réalise pas dans notre pays, où le suffrage universel n'existe pas. C'est ainsi que nous avons eu la douleur, aux élections provinciales, de voir préférer à César De Paepe des nullités ignorantes et prétentieuses, telles que les Pitje-Dustin, dont les seules capacités consistent à présider des sociétés de tir ou de jeu de quilles, des Delecourt, des Hellemans, ou autres paniers plus ou moins doctrinaires.

\* \* \*

Au physique, César De Paepe est petit, la figure est bonne et sympathique ses yeux bleus et sa barbe d'un blond ardent contribuent à lui donner un air de douceur, qui est d'ailleurs dans son caractère.

A la tribune, il expose avec clarté, parfois avec éloquence. Le seul reproche que l'on pourrait lui faire est d'être un peu long dans ses discours. Véritable nature de professeur, il retourne, dis-je son sujet sur toutes les faces, ce qui lui fait quelquefois tort dans les grandes assemblées, où le public se laisse empoigner plutôt par des phrases redondantes que par une logique serrée et incisive.

César De Paepe est l'homme de la chaire, il ferait un merveilleux professeur d'Université, et, entre nous, c'est son rêve. Prétention à laquelle il a droit d'ailleurs par ses études et ses vastes connaissances. Il est l'homme de la recherche scientifique, positive et sincère; un homme de cabinet et d'étude, plutôt qu'un orateur de meetings ou d'assemblées politiques; un chercheur loyal du droit et de la vérité en tout.

Voilà l'homme, brièvement esquissé, d'une façon un peu sèche peut-être; mais, comme je l'ai dit plus haut, il faudrait un volume pour raconter la vie si bien remplie de César De Paepe.

Cette esquisse pourra peut-être servir à celui qui un jour voudra étudier un homme qui a rendu des services immenses au prolétariat universel, et qui en rendra encore, je l'espère: c'est le vœu le plus sincère de son biographe d'occasion.

CH. D.

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50; Série de 50 numéros, 5 francs.

**M. GABRIEL MARCHI**

DIRECTEUR DU JOURNAL LE NATIONAL BELGE



## M. GABRIEL MARCHI

L'homme dont nous esquissons aujourd'hui la silhouette, n'est pas un enfant de la Belgique. Mais les services nombreux et signalés qu'il a rendus depuis deux ans à la démocratie belge, permettent de le considérer comme ayant conquis d'emblée chez nous ses lettres de grande naturalisation. Voyez plutôt ce qu'il a fait, avec une persévérance qu'aucun obstacle n'est parvenu à ébranler, de cette petite feuille soufreteuse, qui, après être tombée des mains du fameux fabricant d'azur dont nous ne voulons plus même citer le nom, se mourait d'anémie dans les recoins d'une agence de publicité ! Le *National Belge* est aujourd'hui un des journaux les plus répandus de la Belgique. Partout on le lit, on le discute. Il a doublé depuis longtemps le cap des tempêtes : son existence est désormais assurée ; et les classes déshéritées, les affamés de droit et de justice trouveront toujours en lui un défenseur énergique et dévoué.

N'est-ce pas là un résultat magnifique ?

\* \* \*

Mais n'anticipons pas.

M. Gabriel Marchi est né à Ajaccio (Corse), le 21 avril 1853. Dès sa plus tendre enfance, il semblait être voué, par tradition de famille, aux luttes du journalisme. En effet, le *Journal de la Corse*, le seul qui se publiât dans le département, était depuis cent ans la propriété de la famille Marchi ; et ce nom même de Gabriel Marchi, que nous retrouvons aujourd'hui en tête du *National Belge*, figurait également en tête du *Journal de la Corse*.

A l'âge de 16 ans, Gabriel Marchi perdit son grand-père, qui, en même temps que directeur de journal, avait rempli, pendant de longues années, les importantes fonctions de président du Conseil d'arrondissement, de membre du Conseil muni-

cipal, et de juge au tribunal consulaire d'Ajaccio. Son père, Joachim Marchi, qui avait occupé un emploi supérieur dans l'administration pénitentiaire, était mort beaucoup plus tôt ; de sorte que la famille, ne pouvant confier la direction d'un journal et d'une imprimerie à un jeune homme de 16 ans, vendit le tout, et envoya le jeune Gabriel à Paris, pour y terminer ses études.

\* \* \*

L'année suivante, la guerre éclata entre la France et la Prusse. Au récit des malheurs de la patrie, le jeune Corse sentit bouillir dans ses veines son sang méridional ; et sans hésitation, il mit tout ce qu'il avait de force, de jeunesse et d'enthousiasme au service de la France mutilée. S'il ne se signala par aucun brillant fait d'armes, il n'en a pas moins conservé, dans la petite boîte aux souvenirs, des témoignages précieux du courage et du dévouement dont il fit preuve pendant ces journées lugubres et néfastes.

En 1871, nous retrouvons Gabriel Marchi au Ministère de l'intérieur, où il est entré provisoirement, et par faveur spéciale, son jeune âge ne lui permettant pas de subir l'examen prescrit par la loi, et d'être nommé à titre définitif. Ce fut seulement deux ans plus tard, en 1873, qu'à la suite d'un concours, il fut inscrit officiellement dans le cadre des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur, où il resta jusqu'en septembre 1879, époque à laquelle il donna sa démission.

Nous n'avons pas l'intention de suivre pas à pas M. Gabriel Marchi, dans cette carrière administrative, où il n'a dû rencontrer que des amis. Nous avons hâte de le voir arriver sur son véritable terrain, celui sur lequel nous, petits Belges, nous l'avons vu à l'œuvre.

\* \* \*

En 1880, M. Gabriel Marchi vint passer quelques jours à Bruxelles, dans le but de visiter notre Exposition nationale. Il y fit la connaissance d'un négociant de cette ville, qui s'occupait d'une fabrication spéciale; et, après quelques pourparlers, il consentit à le commanditer. De là une association d'intérêts, qui exigeait sa présence presque continuelle ici. M. Marchi vint donc se fixer à Bruxelles.

Quelque temps après, un monsieur qu'il ne connaissait pas, mais qui se présentait à lui par l'intermédiaire d'un ami commun, vint lui demander d'intervenir pour empêcher la chute du journal *le National*, qui non-seulement était à bout de ressources, mais était encore criblé de dettes.

Gabriel Marchi sentit soudain se réveiller toutes les ardeurs de sa première jeunesse. N'avait-il pas du sang de journaliste dans les veines? Avoir un journal à soi, faire de la polémique, n'était-ce pas son rêve, à lui, depuis le jour fatal, où la mort du grand-père, arrivée trop tôt, avait donné à sa carrière une autre destination? Il est vrai qu'il n'était plus en Corse; mais pour lui, comme pour toutes les natures larges et généreuses, les frontières n'existent pas: quel que soit le coin de terre où les circonstances placent un homme, celui-ci a le droit et le devoir d'y proclamer et d'y défendre la vérité.

\* \* \*

Aussi Gabriel Marchi n'eut-il pas d'hésitations: la personne qui était venue réclamer son concours sortit de chez lui en emportant une somme relativement considérable. Dès ce jour-là, le futur directeur du *National Belge* avait retrouvé sa véritable voie; il ne devait plus l'abandonner.

Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreux incidents qui se produisirent, depuis cette première intervention de M. Marchi dans les affaires du *National*, jusqu'au jour où, voulant faire de cette feuille une œuvre personnelle, absolument indépendante des hommes et des coteries, ne recevant de mot d'ordre de qui que ce soit, il devint directeur et unique propriétaire du journal.

Ce jour-là fut le point de départ de la fortune du *National Belge*. Avec cette intelligence, cet instinct des situations, et cette connaissance pro-

fonde des hommes qui le caractérisent, Gabriel Marchi parvint à grouper autour de lui toute une pléiade de collaborateurs de talent, jeunes, ardents et dévoués, qui, sous son habile direction, ont fait du *National Belge* un des journaux à un sou les plus complets, les mieux faits du pays.

Nous ne rappellerons pas la part large et brillante que le *National Belge* a prise dans ces derniers temps à la défense et à la propagation des idées démocratiques. Jamais on n'y a mis la lumière sous le boisseau; jamais on n'y a rencontré un privilège sans chercher à l'abattre; un abus de pouvoir, sans le dénoncer à l'indignation publique; une faiblesse ou une lâcheté, sans la stigmatiser comme elle le méritait.

Le *National Belge* est et restera l'organe des faibles et des opprimés. Ce sera l'éternel honneur de M. Gabriel Marchi d'avoir, par une opiniâtreté invincible et par des sacrifices dont personne ne peut mesurer l'étendue, mis à la disposition de la grande cause populaire un organe, qu'aucune puissance humaine ne peut plus abattre aujourd'hui; et qui, dans l'avenir comme par le passé, ne cessera jamais de déployer fièrement le drapeau de la démocratie.

\* \* \*

M. Gabriel Marchi, en dehors des longues heures consacrées au *National Belge*, s'occupe d'art et de littérature. Il possède des bronzes et des toiles de grande valeur et il a publié dernièrement, dans son journal, un roman: *Violetta*, qui a obtenu beaucoup de succès.

Quoique étranger, M. Gabriel Marchi est déjà très populaire à Bruxelles.

Les dernières luttes électorales surtout lui ont conquis toutes les sympathies de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière bruxelloise. Le *National Belge*, en effet, a été le seul journal quotidien qui ait osé prendre la défense des trois candidatures présentées par les Ligues ouvrières au Conseil provincial. Et, quelque temps après, nos amis De Paepe, Picard et Van Caubergh, qui avaient voulu continuer jusqu'au bout la lutte contre les réactionnaires doctrinaires et cléricaux, et qui se voyaient tous les jours conspués, non-seulement par leurs adversaires, mais aussi par leurs meilleurs amis, ne trouvèrent dans la presse

qu'un seul organe, *le National Belge*, pour répondre aux outrages, aux injures et aux calomnies des feuilles cléricales, doctrinaires et même progressistes.

Les ouvriers et les démocrates bruxellois ne sont pas des ingrats : à différentes reprises, ils ont exprimé à M. Marchi combien grande était leur reconnaissance, combien vives étaient leurs sympathies, pour l'homme qui, au moment de l'action, leur tendait une main secourable et fraternelle.

Si M. Marchi a rencontré partout des sympathies, il en a trouvé surtout au sein de la colonie française, car il ne se passe pas de jour, pour ainsi dire, où il ne rende service à l'un ou à l'autre de ses compatriotes.

\* \* \*

Le directeur du *National Belge* est de taille moyenne, d'aspect solide, aux épaules larges et bien développées. La figure est avenante, sympathique et plaît au premier abord. Il tient du Parisien, dont il a l'accent gouailleur et les façons « bon enfant. » Il ne faut cependant pas lui marcher sur le pied, car il attappe carrément son adversaire. M. Dustin, le phénoménal conseiller provincial, en sait quelque chose.

Le soir du poll de *Association libérale*, alors que l'on attendait à la Bourse avec anxiété, le résultat définitif, M. Marchi entra dans la salle du dépouillement avec deux journalistes. M. Dustin qui présidait ces opérations, interpella les trois personnes sur un ton qui n'était rien moins que poli, en leur demandant de quel droit ils envahissaient le bureau. M. Marchi, prompt à la riposte, remit vertement à sa place le Casteleyn du Con-

seil provincial, qui jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

M. Marchi est vif et enthousiaste ; nature toute en dehors, il va bravement de l'avant ne regardant pas à renverser, brutalement parfois, ceux qui lui semblent avoir tort. Il peut avoir des adversaires, mais sa franchise et sa loyauté ne lui ont pas fait d'ennemis.

\* \* \*

Nous ne terminerons pas cette notice, écrite au courant de la plume et forcément incomplète, sans adresser, au nom de la Démocratie belge, nos chaleureux remerciements au directeur du *National Belge*. Jamais nous n'oublierons, nous qui savons combien dure et pénible est la lutte pour les idées, combien sont nombreuses les résistances pour ainsi dire invincibles auxquelles on se heurte, dans notre chère Belgique, lorsqu'on cherche à renverser et à détruire les injustices et les inégalités sociales, — jamais nous n'oublierons tout ce que nous devons de reconnaissance à celui qui, reprenant les traditions françaises de 1789, a oublié qu'il existait des frontières, et a mis au service de nos idées, l'instrument de propagande le plus complet qu'on puisse trouver : un journal quotidien portant régulièrement la bonne parole à des milliers de lecteurs !

Quelles que soient les destinées que l'avenir réserve à Gabriel Marchi, son souvenir restera dans le cœur des démocrates belges, qui savent combien est solide et durable l'édifice qu'il a élevé à la défense des idées progressistes en Belgique.

MARIUS.

---

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

I. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50; Série de 50 numéros, 5 francs.

---

**M. CHARLES ROGIER**



## M. CHARLES ROGIER

« L'histoire parlementaire et politique de la Belgique, depuis 1830, est facile à écrire et peut se résumer en quelques lignes : c'est l'histoire de la lutte, tantôt sourde et ténébreuse, tantôt, au contraire, ouverte et audacieuse, de la *Réaction* contre les principes, les traditions et les aspirations de la Révolution démocratique de 1830.

« C'est le peuple — il faut bien que je conserve ce mot pour distinguer les réprouvés des élus politiques, qui seuls sont citoyens — c'est le peuple qui a fait la Révolution, mais ce n'est pas le peuple qui a fait la Constitution.

« Elle fut faite par les hommes de pouvoir et les hommes du lendemain, qui apparaissent à la suite des commotions populaires pour les exploiter. Ils ne formaient d'abord qu'une minorité au sein du Congrès ; mais cette minorité, qui avait pour elle l'influence du talent et de l'habileté, a fini par dominer la majorité. Pour eux le peuple sera éternellement le peuple, c'est-à-dire la *vile multitude*, suivant l'expression célèbre d'un doctrinaire français. Leur but unique est de travailler à éteindre la lave du volcan populaire, devant laquelle tout fuit au jour de l'éruption, et sur laquelle on marche quand elle est refroidie. »

Ainsi s'exprimait, en 1864, Adelson Castiau, dans ses *Lettres démocratiques*, et rien n'est plus vrai. Il est bon de le répéter, aujourd'hui surtout que les hommes de 1830 nous donnent l'occasion de parler de la Révolution et d'un de ses chefs,

\* \* \*

Charles Rogier est né à Saint-Quentin le 12 août de l'année 1800.

Il quitta sa ville natale à l'âge de 12 ans pour se fixer à Liège où son frère était professeur au Lycée.

Rogier se consacra pendant quelques années à l'enseignement privé et obtint un diplôme de docteur en droit, de très bonne heure.

C'est à l'université de Liège que Rogier lia connaissance avec MM. Lebeau et Devaux, deux

hommes qui ont joué un rôle important dans notre pays. En 1824, il fonda avec ses deux amis *le Mathieu Laensberg*, journal connu plus tard sous le nom de *le Politique*.

C'est dans ce journal que Rogier, avec quelques jeunes écrivains comme lui, alimentait l'ardeur contre la domination hollandaise.

Aussi, à la nouvelle des événements d'août, les Liégeois se préparèrent-ils à seconder le mouvement et à y associer tout le pays wallon.

Pendant ce temps, trois cents hommes, pleins de résolution quittèrent Liège pour se rendre à Bruxelles. A leur tête se trouvait Rogier.

Ils arrivèrent à Bruxelles armés de fusils et traînant du canon avec eux. Au milieu de leur bataillon flotait le drapeau liégeois sur lequel on avait écrit ces mots : *Vaincre ou mourir pour Bruxelles*.

Les volontaires Liégeois furent logés à la caserne St<sup>e</sup>-Elisabeth et leur présence fortifia les cœurs des patriotes Bruxellois.

Le 13 septembre les États-Généraux s'étaient ouverts à La Haye. Les députés belges avaient été insultés par la population de cette ville et le roi Guillaume ne paraissait nullement disposé aux concessions. Au contraire, il fit concentrer des troupes Hollandaises à Vilvorde. Toutes ces nouvelles, exploitées avec fruit par les partisans d'une séparation d'avec la Hollande, portèrent naturellement l'irritation dans les esprits à Bruxelles. Le 19, quelques jeunes gens intrépides se rendirent sur la route de Vilvorde et sur celle de Tervueren pour reconnaître les positions des troupes Hollandaises.

Cette résolution fut blâmée par la commission de sûreté, mais les volontaires se déclarèrent hostiles à cette commission et le peuple approuva les volontaires.

Les événements poursuivirent leur cours, et Rogier y joua un des premiers rôles.

Le 24 septembre, au matin, pendant que le canon de l'ennemi retentissait au Parc, Rogier, avec MM. d'Hooghvorst et Jolly, s'installait à l'Hôtel-de-Ville. Il rédigea lui-même des procla-

mations au peuple. Dans une de ces pièces devenues historiques, il disait : « Souvenez-vous que les pavés lancés des fenêtres ont fait à moitié la Révolution parisienne ! » Le conseil fut suivi : rue de Flandre, avec les pavés, on jeta sur les soldats hollandais des poêles tout allumés ! N'importe ! Rogier est un héros, parce que le mouvement réussit. S'il avait eu le dessous, il eût peut-être été fusillé comme un simple communard. En ce monde, le tout est de réussir.

Le lendemain, 25, le Gouvernement provisoire fut constitué, et Rogier y apporta son concours actif et dévoué. Des désordres avaient cependant éclaté dans le Borinage. Les ouvriers pillaient les boulangeries et les marchands de grains. Rogier y fut envoyé et les pillages cessèrent. Peu de jours après, il se trouvait à Anvers, aidant le gouverneur, M. de Robiano, à obtenir une suspension d'armes du général Chassé.

La bataille terminée, le peuple, après avoir enterré ses morts et soigné ses blessés, reprit le chemin de l'atelier, plein d'espoir dans l'œuvre du Congrès dit National, qui devait se réunir le 10 novembre.

C'est ici que l'œuvre de réaction signalée par Castiau commença. Naturellement, Rogier y prit part et devint un des escamoteurs du mouvement populaire. Au sujet de la forme du gouvernement, alors qu'un grand nombre de membres se prononcèrent en faveur de la république, Rogier se déclara partisan d'un gouvernement monarchique héréditaire et vota l'exclusion de la famille de Nassau. Le vote de Rogier fut acquis à la candidature du duc de Nemours et il fut plus tard du nombre des 152 députés qui se prononcèrent en faveur du jeune duc de Saxe-Cobourg.

\* \* \*

En 1832, Rogier fut nommé ministre de l'Intérieur. D'un tempérament fougueux, il prit une part active aux luttes parlementaires.

Une opposition radicale s'était formée qui reprochait aux ministres de trop ménager la conférence de Londres et de trahir la cause de la Révolution en sacrifiant ses droits. Rogier défendit le ministère et le fit sur un ton hautain. M. Frère devait agir de même plus tard vis-à-vis des radicaux d'aujourd'hui. Les débats prirent alors une allure si vive entre Gendebien et Rogier, dans la séance du 23 juin 1883, qu'une rencontre fut reconnue nécessaire.

Un duel au pistolet eut lieu quelques jours plus tard et la balle de Gendebien traversa la joue droite de Rogier. Sa blessure, cependant, n'avait pas de gravité et il put reprendre sa belle besogne après quelques semaines d'inaction.

Comme ministre de l'intérieur, Rogier eut à se prononcer sur le projet d'établissement des chemins de fer. Il fut un de ceux qui s'enthousiasmèrent le plus de cette innovation et il défendit ce projet avec une vigueur peu commune contre les clameurs de quelques députés.

En 1834, Rogier résigna ses fonctions ministérielles et fut remplacé par M. le comte de Theux.

C'est alors que le roi le nomma gouverneur de la province d'Anvers, poste qu'il occupa pendant près de cinq années.

En 1840, Rogier rentre au ministère et prend la direction du département des travaux publics.

Le 12 août 1847 il fut appelé de nouveau aux fonctions de ministre et prit le portefeuille de la guerre, d'abord, puis celui de l'intérieur, et le resta jusqu'en 1852, année où il donna sa démission.

Peu d'hommes politiques ont, autant que Rogier, occupé les fonctions ministérielles. Après les émeutes de 1857 qui rendit le pouvoir au parti libéral, Rogier fut de nouveau nommé ministre de l'intérieur, le 9 novembre. Il le resta pendant quatre ans au bout desquels il devint ministre des affaires étrangères et chef du cabinet.

Mais trouvant sa majorité trop faible pour gouverner, il demanda au Roi l'autorisation de dissoudre les Chambres. Cette dissolution eut lieu en 1864.

Lorsque Léopold II succéda à son père, Rogier fut naturellement maintenu aux affaires et dirigea le ministère jusqu'au 3 janvier 1868. Il donna alors sa démission et ne revint plus loger dans les hôtels de la rue de la Loi.

\* \* \*

Comme homme politique, nous l'avons déjà dit, Rogier n'a rien fait de bien méritoire. De même que nos autres ministres, il s'est contenté de vivre au pouvoir, en vrai représentant de la bourgeoisie censitaire.

Celle-ci a été bien servie par lui. On ne peut en dire autant du peuple qui n'a jamais compté pour rien depuis 1830 et qu'on continue à tenir éloigné des affaires publiques comme un vulgaire paria.

Développer la puissance de la bourgeoisie, de

la grosse bourgeoisie s'entend, au détriment des classes ouvrières ; tenir celles-ci dans une sainte ignorance et comme n'ayant aucun intérêt dans l'État, telle est toute l'œuvre de Rogier dont des imbéciles font un grand homme alors qu'aucune œuvre grande ou juste n'ait trouvée en lui un défenseur.

Aucune réforme vraiment démocratique n'a été faite par lui. Ennemi de l'instruction obligatoire ; partisan acharné de la loi de 1842 sur l'instruction primaire, tel est l'homme.

Pauvre peuple belge comme tu es à plaindre ! Jamais une noble pensée ne germa dans la tête de ceux qui occupèrent le pouvoir depuis un demi-siècle. Tu fus traité en esclave, tenu dans une ignorance crasse, on t'amusa par la création de sociétés de musique, de jeu de balle ou de tir-à-l'arc et pendant ce temps tu oublies le rôle que tu as à remplir, les droits qu'on s'acharne à te refuser. Tes gouvernants ont tout fait pour que tu n'aies pas conscience et de ta force et de ton pouvoir. Chaque fois qu'une voix amie se faisait entendre dans le parlement en ta faveur, les clameurs cléricales et doctrinaires vinrent décourager ceux qui parlaient pour toi, et ces voix ne trouvaient point d'écho dans le pays !

Ceux qui plus tard écriront l'histoire de ces cinquante dernières années n'auront que des reproches amers à adresser à ces chefs de file de la bourgeoisie censitaire belge : Rogier, Malou, Frère-Orban. Ces noms seront maudits par nos enfants, quelles que soient les louanges de commandes ou les auréoles dont ces tristes personnages auront été entourés par une presse vile et vendue !

Rogier donc, comme homme politique a une réputation absolument surfaite. D'ailleurs, être illustre dans un pays où M. Frère passe pour être un grand homme, n'est pas une qualité, au contraire !

\* \* \*

Depuis qu'il quitta le ministère, en 1868, Rogier est resté simple député.

En 1864, il fut candidat à Anvers et à Dinant et échoua dans ces deux circonscriptions. C'est à Bara, dit-on, qu'il doit son siège de député de Tournai. On parle même, à ce sujet, d'un pacte conclu entre le jeune Bara et le vieux membre du Congrès.

— Faites-moi réussir mon élection, aurait dit Rogier, et moi je vous ferai ministre.

Quoi qu'il en soit, un an plus tard M. Rogier le faisait ministre de la justice...

\* \* \*

Depuis que Rogier représente à la Chambre les censitaires de l'arrondissement de Tournai, son action parlementaire est absolument nulle. Disons-le ici en toute franchise : Rogier est incapable de remplir son mandat ; il a 84 ans et est complètement ramolli.

C'est un spectacle bien écœurant — pour parler comme M. Washer — que de voir ce vieillard arriver à la séance vers trois heures en trotinant doucement. En entrant dans la salle, il lève la tête, regarde l'heure, et va s'asseoir à son banc. Il ne manque pas de s'assoupir et lorsqu'un vote a lieu, il faut que l'un des voisins du vieillard le secoue et lui dicte ce qu'il doit faire.

Lors des dernières discussions importantes qui eurent lieu à la Chambre, soit à propos des impôts, soit pour la réforme électorale, le ministère ne fut sauvé la plupart du temps que par une de ces voix complaisantes que l'on sait. Bien souvent c'est la voix de Rogier qui sauva nos sept ministres et encore fallait-il que le gros Bockstael, l'homme aux lunettes d'or.... et des affaires Philippart, indiqua au petit vieux s'il devait dire oui ou non, selon les circonstances.

C'est égal, il faut avoir bien peu d'amour-propre pour accepter pareille situation. N'avoir la majorité que grâce à la voix d'un vieillard inconscient, est peu digne pour ceux qui s'en contentent. Mais il faut tout dire : nos ministres n'en sont pas plus fiers pour cela et il n'y a vraiment pas de quoi !

\* \* \*

Chose étrange et que nous ne voulons pas oublier car elle est à l'honneur de celui que nous critiquons au point de vue politique comme il méritait de l'être : Rogier est resté pauvre. C'est là une qualité dont il y a peu d'exemples. Avoir été ministre pendant de longues années et être pauvre, cela ne se voit pas souvent.

Si sa vie durant Rogier a été l'organe et le serviteur de la haute bourgeoisie capitaliste, il l'a fait par conviction et non par intérêt. C'est une consolation, mais cela ne doit pas nous empêcher de dire que sa disparition ne nous touchera guère et que nous avons un meilleur usage à faire de nos larmes et de nos regrets.

L. B.

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

Paraissant en livraison de

BUREAUX :

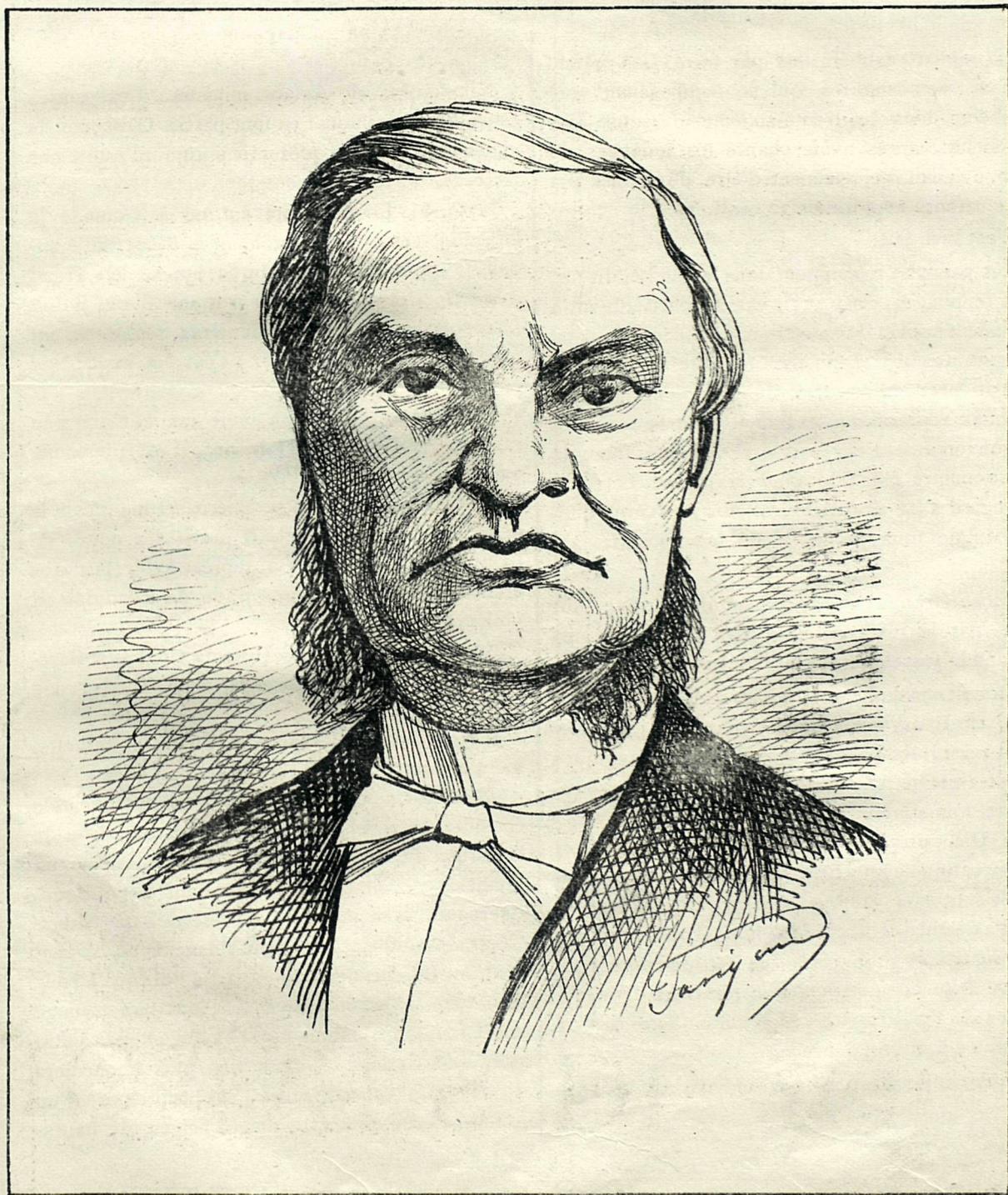
L. BERTRAND, CH. DELFOSSE,

4 6 et 8 pages

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série des 25 numéros, 2 fr. 50; série de 50 numéros 5 francs.

M. A.-M.-J. BEERNAERT



## M. A.-M.-J. BEERNAERT

Le ministère libéral est par terre. Les prétentieuses personnalités qui le composaient sont tombées dans le trente-sixième dessous. Ces messieurs, après avoir chanté les louanges du régime censitaire, viennent d'être désavoués par les électeurs à 42 francs 32 centimes.

C'est bien fait.

Les partis se retrempe dans la défaite, dit-on ; tant mieux, si c'est vrai, car le parti libéral a rudement besoin de se retremper. Encore deux ou trois années du règne de M. Frère et c'en était fait du parti doctrinaire. Constamment, ses plus dévoués représentants votaient avec la droite, et le gouvernement en était arrivé à présenter un questionnaire électoral dont la presse belge et étrangère s'est moqué, questionnaire rempli d'insanités de tous genres et de bondieuseries absurdes.

Chose étrange ! Ce document doctrinaire était signé par le révérend père Van Humbeek, surnommé le fossoyeur du catholicisme !

La balance catholico-doctrinaire commençait à s'user. Les vieux trucs ne prenaient plus. Il y avait parmi les membres de la gauche quelques députés qui se refusaient à suivre les vieux errements ministériels. Le règne de M. Frère allait finir. Une politique plus vivace, plus populaire et démocratique s'imposait. Le chef de l'ancien cabinet le sentait si bien, que je parierais volontiers qu'il a désiré et cherché la défaite. Tout le prouve. La situation était telle que le ministère était obligé à se soumettre aux aspirations démocratiques ou à se démettre. Ne voulant faire ni l'un ni l'autre il a préféré tomber.

Mais voilà assez de bavardages. Arrivons au fait.

\* \* \*

Nous avons un nouveau ministère. Les grosses têtes du parti clérical en font partie. C'est une de celles-ci que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

M.-A.-M.-J. Beernaert est né à Ostende le 24 juillet 1829. C'est un homme d'une taille au-dessus de la moyenne. On l'a appelé le « grand ministre, » et à le juger d'après son allure, il doit se croire un Turgot. Ses manières, ses gestes ont quelque chose d'impérieux : c'est un maître qui commande.

L'œil est assez vif. La lèvre est quelque peu railleuse. Le nez... ah ! le nez, il est phénoménalement légendaire !

De bonne heure, dit-on, Beernaert manifesta le désir de devenir avocat. Il suivit les cours de l'Université de Louvain, après avoir fait des études privées jusqu'au grade de candidat en philosophie et lettres.

En 1849, c'est-à-dire à l'âge de vingt ans, Beernaert fut proclamé docteur en droit, avec grande distinction.

Il vint s'établir à Bruxelles où il est actuellement avocat à la Cour de Cassation.

C'est un avocat d'affaires. Il a une clientèle considérable dans le monde de l'aristocratie et de la haute finance. Il est d'ailleurs lui-même un financier. Avant de se lancer dans la politique, Beernaert occupa un poste élevé à la *Société Générale*. Cet établissement financier où se rencontrent les chefs des deux partis qui tour à tour se partagent le pouvoir, et qui font bon ménage ensemble — les loups ne se mangent pas entre eux, n'est-ce pas ? — est un des plus importants du pays. La *Société Générale* est propriétaire d'un grand nombre de charbonnages belges, de hauts-

fournaux et de chemins de fer. Cette pieuvre capitaliste est attachée au corps social belge et suce de toute la force de ses nombreuses tentacules le sang et la moëlle de nos populations ouvrières.

M. Beernaert est un des représentants de ce monstre redoutable.

\* \* \*

M. Moncheur ayant quitté le département des travaux publics, le roi fit appeler M. Beernaert, et le chargea du département vacant, le 23 octobre 1873.

Nous étions alors, comme aujourd'hui, sous un ministère catholique.

A l'occasion de cette nomination, la presse libérale fit un tapage infernal. Elle reprocha à M. Beernaert d'être un palinodard, un traître. Et savez-vous pourquoi? Parce que le nouveau ministre avait été administrateur de *l'Étoile Belge!*

Mais, bonnes gens que vous êtes, ne savez-vous pas qu'avant tout le journal de la rue des Sables est *une affaire*. C'est même une excellente affaire qui rapporte gros à ses actionnaires. Or, l'argent n'a pas d'odeur, et pourvu qu'une entreprise rapporte un gros intérêt, il y a des amateurs d'actions dans les deux partis.

D'ailleurs, le libéralisme de *l'Étoile Belge* est sujet à caution. Elle est libérale pour les besoins de la caisse de ses patrons, et, le jour où il y aura avantage pour elle à devenir catholique, elle se dépêchera de le faire. Le chemin sera tout trouvé, puisque *l'Étoile* a lâché jadis le cri : *Ne sortez pas de l'Église!*

\* \* \*

Comme ministre, M. Beernaert est arrivé aux affaires à un bon moment. La période de prospérité industrielle de 1872-73 a rempli les caisses de bien des gens. Les capitaux étaient abondants. Les affaires marchaient à souhait.

Le ministre des travaux publics — qui, entre parenthèses, n'était même pas député — marqua son passage au pouvoir par la présentation de nombreuses lois d'affaires. La création de chemins de fer, les concessions de toutes sortes virent le jour pendant sa gestion.

Comme administrateur, il fit beaucoup de bien.

Sa sollicitude pour le sort des employés inférieurs de l'administration est un fait acquis; aussi, fut-il bien regretté, et ce n'est certes point MM. Saintelette et Olin qui le firent oublier; au contraire!

\* \* \*

Nous avons dit que M. Beernaert, quoique ministre, n'était même pas député. Sa première candidature, présentée à Soignies, ne fut pas heureuse. Son concurrent libéral passa à une forte majorité.

Il fut plus heureux quelques mois plus tard en se présentant aux électeurs de l'arrondissement de Thielt, un bourg pourri des Flandres. Aujourd'hui encore, Beernaert représente cet arrondissement.

\* \* \*

La Chambre était saisie depuis de longues années — c'est le sort de bien des projets de loi — d'une proposition de feu le représentant Vleeminx sur le travail des enfants. L'ancien député de Bruxelles, qui était un médecin de grand mérite, avait proposé de réformer le décret de 1810 sur le travail dans les mines, dans le sens d'une plus grande protection de l'enfance. Il s'agissait de porter de 10 à 14 ans l'âge requis pour descendre dans les mines et minières.

M. Beernaert ne s'opposa point à la mise à l'ordre du jour de cette question si importante, qui était demandée par MM. Janson, Couvreur et Jottrand. Mais, au nom du Gouvernement il proposa, sous forme d'amendement, le projet suivant :

« Il est défendu de laisser travailler dans les mines, minières et carrières, les enfants du sexe masculin au dessous de douze ans et ceux du sexe féminin au dessous de 13 ans.

« La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> août 1878; mais elle ne s'appliquera pas aux enfants des deux sexes employés dans les mines avant cette date. »

Cette proposition, si modérée cependant, relativement à ce qui existe en Angleterre, en Allemagne, en France et même en Russie, fut néanmoins combattue à outrance par MM. Frère-Orban, Pirmez, Saintelette et autres représentants des barons de la houille.

Nous venons de relire cette discussion. L'atti-

tude de ces messieurs a été écœurante, le mot n'est pas trop fort. Jamais nous n'avons vu assemblé autant de tartufferies économiques que dans les quelques pages des discours en question. Les théories les plus invraisemblables, les mensonges les plus caractérisés y ont une large part. Ces députés défendant une des causes les plus injustes, les plus odieuses, — la légitimité de l'exploitation de l'enfance — le faisaient avec une impudence vraiment doctrinaire. Tous les vieux lieux-communs, toutes les insanités mille fois réfutées sur la liberté et l'intérêt des classes ouvrières, voilà de quoi se composait la phraséologie aussi intéressée que peu intéressante de ces représentants de l'oligarchie censitaire.

Malgré les attaques furibondes dont il fut l'objet, ce projet de loi fut voté par la Chambre, grâce à la majorité catholique, nous le disons à la honte de MM. les doctrinaires.

Au Sénat, cependant, la loi fut rejetée, malgré tous les efforts faits par M. Beernaert pour décider les vieux millionnaires de la Chambre haute — qui est bien basse dans notre estime, par exemple — pour la faire accepter.

Il ne suffit pas à notre gloire d'être à la queue des nations pour le droit de suffrage, il faut encore, ô honte! que notre bourgeoisie censitaire nous mette beaucoup en arrière de la Russie dans le domaine de la réglementation du travail de l'enfance!

\* \* \*

Les élections de juin 1878 ayant rendu le pouvoir à M. Frère, Beernaert dut quitter l'hôtel de la place Royale.

Dans l'opposition, Beernaert occupa une place

secondaire. Il prit rarement la parole et ne le fit que dans les discussions d'affaires et surtout dans celle du budget des travaux publics.

Aujourd'hui, le voilà ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Nous l'attendons à l'œuvre.

Pour parler franchement, nous pensons que Beernaert ne fera pas plus de mal que n'en ont fait ses prédécesseurs. Au contraire, tout en favorisant les intérêts de la haute banque, le « grand ministre » continuera certainement à se rendre populaire près de son nombreux personnel. Au lieu de diminuer le salaire des pauvres gardes-barrières comme l'a fait le papetier de Virginal, Beernaert s'occupera des intérêts des petits. Que cette attitude soit le résultat d'une tactique ou bien d'un esprit de justice, peu importe, l'essentiel c'est qu'il en soit ainsi.

A ses moments perdus, Beernaert s'occupe de certains problèmes politiques et sociaux. C'est ainsi qu'il fait partie de l'Association pour la représentation des minorités, avec M. Pirmez. Cela est bien. Mais ce qui serait mieux, ce serait de hâter le jour où la majorité du pays, aujourd'hui exclue du scrutin, puisse y avoir accès.

Beernaert est également un des membres influents de la Société de moralité publique qui, avec M. Emile de Laveleye, poursuit la suppression de ce vice ou tout au moins la réglementation de la prostitution.

Voilà l'homme, Etant encore jeune — cinquante-cinq ans — il est appelé à jouer un rôle dans notre politique. Déjà il a été question de lui comme chef du présent cabinet. Si la chose ne s'est point faite, c'est, dit-on, à cause de Malou.

Dans tous les cas, celui-ci se fait vieux et Beernaert pourrait bien d'ici peu être appelé à recevoir sa succession.

L. B.

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND, CH. DELFOSSE,

Paraissant en livraison de

4 6 et 8 pages

BUREAUX :

RUE DU MARCHÉ DU PARC, 18

ABONNEMENTS : Série des 25 numéros, 2 fr. 50; série de 50 numéros 5 francs

**M. JULES WILMART**  
RÉDACTEUR EN CHEF DU NATIONAL BELGE



chémie du d

## M. JULES WILMART

### RÉDACTEUR EN CHEF DU *NATIONAL BELGE*

C'est bien un gaulois, celui-ci, en dépit de sa nationalité belge, et si nous n'avions entre les mains les preuves qu'il est wallon de naissance, nous croirions aisément qu'il a vu le jour sur les bords de la Seine.

Beaucoup de bonhomie jointe à beaucoup de finesse, une pénétration aiguë qui serait éclatante si elle n'était tempérée par l'insouciance de l'esprit, une mémoire prodigieuse, un penchant décidé vers la satire, sans méchanceté, ni malice; tels sont les principaux traits de cette nature, à qui il n'a manqué pour arriver aux premiers honneurs publics, que le goût des honneurs.

Mais comment faire un ambitieux de cet artiste incorrigible, qui prétend ne travailler qu'à ses heures et par distraction, sans se plier à aucune exigence d'autrui? Je ne sais si Wilmart a une montre; ce que je puis affirmer, c'est que si elle marche, c'est qu'elle le veut bien, car son excellent propriétaire n'est pas homme à faire marcher les gens malgré eux, encore moins à régler sa marche sur la leur.

Jules Wilmart a trente-six ans. Lui-même nous apprend qu'il est né *sur la rive droite de la Meuse, en face de la ville de Namur, célèbre par sa coutellerie*. Si nous nous en rapportons à la jolie auto-biographie que lui-même écrivit en préface à son *Mariage au Pays wallon*, le jeune Namurois aurait de bonne heure laissé percer ses goûts pour l'indépendance — rien de la feuille de la rue Fossé-aux-Loups. — Il fit par contumace des études qui ne furent pas trop mauvaises, fit mourir quelques professeurs de chagrin, pour donner de l'avancement à d'autres, et mérita d'être considéré comme la peste de toute discipline.

J. Wilmart, ses humanités terminées, devait étudier le droit. La haine de la chicane le jeta dans la philosophie. Il étudia à l'université de Liège et conquit brillamment son diplôme de docteur.

ses succès pour se rendre à l'université de Liège. Il y suivit les cours de Brown, les leçons de chirurgie

du célèbre Simpson et revint en Belgique, l'année suivante, enseigner la rhétorique au collège de Bouillon.

Les douceurs de l'enseignement ne purent l'enchaîner. Nous le retrouvons bientôt à l'université de Gand. Elu président des étudiants, comme il l'avait été précédemment à Liège, J. Wilmart bouleversa la discipline académique. C'était dommage, il n'avait que des amis dans le corps enseignant. C'est à cette circonstance qu'il dut de ne pas être expulsé, comme c'est aujourd'hui à l'amitié du roi Léopold II, qu'il doit de ne pas être emprisonné (?).

Successivement avocat et professeur à l'Université de Bruxelles, J. Wilmart ne tarda pas à s'adonner au journalisme. La démission qu'il envoya tambour battant à l'université de Bruxelles, à la suite d'un différend, fit beaucoup de bruit dans la jeunesse des écoles où J. Wilmart compte beaucoup de sympathies dévouées.

Depuis lors, il s'est surtout occupé de politique. Il a toujours appartenu à l'école démocratique, et dès l'âge de vingt ans, il donnait à ses concitoyens doctrinaires des conférences remarquées en faveur du suffrage universel.

Le temps et la réflexion ne firent qu'accentuer davantage encore le programme de notre ami. Il demanda la séparation absolue et immédiate de l'Eglise et de l'Etat; avec ses amis il réclama l'abolition de l'armée ou le service obligatoire pour tous, le règlement du travail, la revision du système des impôts, l'abolition de tous les privilèges et du favoritisme éhonté de la Cour.

Un journal, *la Tribune wallonne*, qu'il fonda à ses frais, n'eut que dix-huit mois d'existence. *Les Guêpes progressistes*, malgré un succès très étonnant, sous un gouvernement platement doctrinaire, n'eurent pas une plus longue durée.

La Belgique ennuyée se mourait de consommer le ministère de M. Frère, ce Guizot minuscule des Pygmées doctrinaires belges. Un événement heureux, la chute du ministère, vint secouer la torpeur nationale. Les cléricaux au pouvoir

s'empressèrent de voter la loi réactionnaire sur l'enseignement; le roi, sans souci de son honneur et de sa parole, s'empressa de la sanctionner; le peuple ouvrit les yeux, vit la royauté face à face et la méprisa. C'était la naissance de la République en Belgique.

J. Wilmart était depuis trois ou quatre mois déjà, au *National belge*; sa réputation de journaliste et de polémiste était définitivement établie. Elle ne fit que s'accroître encore, lorsque le public put lire les pamphlets véhéments et spirituels de J. Wilmart contre le roi et pour la République. Le roi lui-même ne tarda pas à s'émouvoir. Le *National belge* était en butte à toutes les persécutions gouvernementales. G. Marchi, Delfosse, Volders et surtout Wilmart ne laissaient au roi, à la reine, à la Cour, ni repos ni trêve. Un beau jour, et sans crier gare, la justice fit main basse sur leurs papiers; les courageux journalistes étaient prévenus d'outrages au roi; ils étaient en outre prévenus (Marchi excepté), d'avoir, en compagnie de L. Defuisseaux, De Paepe, etc., adhéré au manifeste républicain lancé par la *Ligue républicaine* récemment fondée par eux et d'avoir conspiré contre la sûreté de l'Etat. La guerre était déclarée.

Elle se continue encore; elle sera implacable de la part de J. Wilmart et de ses amis, car c'est la devise que J. Wilmart a publiquement adoptée et qu'il n'abandonnera pas : *jusqu'au bout!*

Jules Wilmart est de haute taille, fluet et légèrement basané. Son front large qui commence à se dégarnir, ses cheveux bruns, sa moustache courte, ses yeux noirs enfoncés sous de profondes arcades sourcillières, ont parfois fait penser que J. Wilmart avait le caractère dur. Il n'en est rien, et s'il vient à sourire, ce qui lui arrive souvent, sa physionomie prend un air de gaieté contagieuse à laquelle on ne résiste pas. Ajoutons qu'il est aimable causeur; que les dames ne le détestent pas, et qu'il est, sans le vouloir, le centre des conversations de table, et qu'il ne dédaigne pas de jouer du tambour et de la trompette avec des marmots de cinq ans, et qu'il triche au loto pour les mystifier!

Il est depuis de longues années le partisan politique de Léon Defuisseaux, dont il est aussi l'ami intime.

J'oubliais de dire que Jules Wilmart est un de nos hellénistes les plus érudits d'Europe, qu'il est membre du Conseil provincial du Brabant, qu'il est orateur original et qu'il a, tout conspirateur qu'il est, écrit des poésies charmantes qui n'attendent que la liberté pour s'envoler au ciel.

\*  
\*  
\*

Nous avons, forcément dû laisser dans l'ombre bien des côtés peu connus de cette nature originale qu'on ne connaît jamais complètement; peu d'hommes en Belgique sont aussi généralement aimés, aussi généralement détestés.

C'est que si Wilmart ne connaît pas de bornes dans son dévouement à ses amis, s'il est même d'une générosité téméraire pour les siens, il est, par voie de conséquence, âpre dans ses rancunes politiques; ses ressentiments ne connaissent point l'oubli. C'est une justice à lui rendre cependant, que dans ses pamphlets les plus violents, il n'a jamais attaqué ses ennemis dans leur vie privée; que ses colères les plus ardentes ne lui ont jamais fermé les yeux sur les mérites réels de ses adversaires politiques. Aussi, J. Wilmart fait-il peu de cas de la chronique scandaleuse du fait divers. Il ignore ou veut ignorer toute chose qui ne porte pas en elle-même la démonstration d'une vérité politique et sociale; il méprise et dédaigne toute allusion si spirituelle qu'elle puisse être en la forme, qui pourrait entamer l'honneur ou la probité d'autrui; c'est à l'homme politique seul, à ses défaillances, à ses trahisons qu'il réserve ses traits les plus acérés.

Une fois pourtant, tout récemment, nous voyons J. Wilmart reprocher à M. Berardi, le directeur de l'*Indépendance belge*, son ancien métier de cabotin au théâtre Beaumarchais.

Mais ce n'était là, il faut en convenir qu'une riposte, la plus innocente que l'on peut imaginer à l'attaque assez sottise dont J. Wilmart lui-même et la rédaction du *National belge* venaient d'être l'objet de la part de M. Berardi. On sait que ce gros homme du journalisme assis, s'était oublié jusqu'à traiter de cabotin des hommes comme J. Wilmart et Marchi, dont tout le tort est de n'avoir jamais cumulé le journalisme avec les jeux de bourse. A des calomnies injustifiables, J. Wilmart répondit spirituellement.

On sait où l'affaire en est actuellement. Provoqué en duel par toute la famille Berardi, poursuivi du même coup en justice par le bérardisme tout entier, J. Wilmart déclara ne pouvoir accueillir qu'une des deux offres qui lui étaient faites. Le tribunal ou les armes, choisissez, répondit J. Wilmart. Le bérardisme choisit le tribunal. Le procès n'est pas encore jugé à l'heure qu'il est. Le public, cependant, on peut le dire, a déjà rendu sa sentence: il a unanimement déclaré correcte la conduite de J. Wilmart, et ridicule la prétention

du bérardisme de compliquer d'une poursuite en justice une simple affaire d'honneur.

J. Wilmart a écrit, dans tous les genres. On ne peut dire, cependant, qu'il ait beaucoup écrit ; mais dans un pays où la littérature exerce si peu d'influence qu'en Belgique, il y a lieu de s'étonner que sa prose ait rencontré tant de succès, car s'il n'est pas encore le mieux casé de nos hommes de lettres, il est du moins, et avec raison, considéré déjà comme le plus sincèrement original, le plus mouvementé, le plus français de nos écrivains. Que J. Wilmart recueille jamais en Belgique les fruits de son art, j'en doute un peu, le peuple ici, n'est point lecteur et la vogue subite qui s'est emparée tout récemment des pamphlets de Wilmart insérés au *National belge* est un phénomène très rare qui ne se renouvellera peut-être plus.

Quant au gouvernement, ce n'est pas non plus sur lui que le mérite doit pouvoir compter. Doctrinaire ou catholique, il réserve ses faveurs à ses créatures. Nous ne citerons point de noms ; qu'il nous suffise de dire que les plus rentés et les plus favorisés de nos grands hommes de la plume sont les plus insignifiants du monde et que le Panthéon gouvernemental n'est qu'un hôtel des invalides.

J. Wilmart a écrit un volume sur le théâtre ancien. J'ignore sous quel titre a paru cet ouvrage qui lui ouvrit les portes de l'université de Bruxelles.

Nous avons eu de lui des *Guêpes*, *Guêpes wallonnes*, *Guêpes progressistes* ou *Guêpes gauloises*, qui toutes se font remarquer par une grande pureté de style ; une véhémence irrésistible contre le gouvernement clérico-doctrinaire, et un accent de sincérité profonde. C'est à ses *Guêpes* que leur auteur dut d'être appelé souvent le Rochefort belge. Tout en acceptant avec joie une comparaison si flatteuse pour notre compatriote, nous

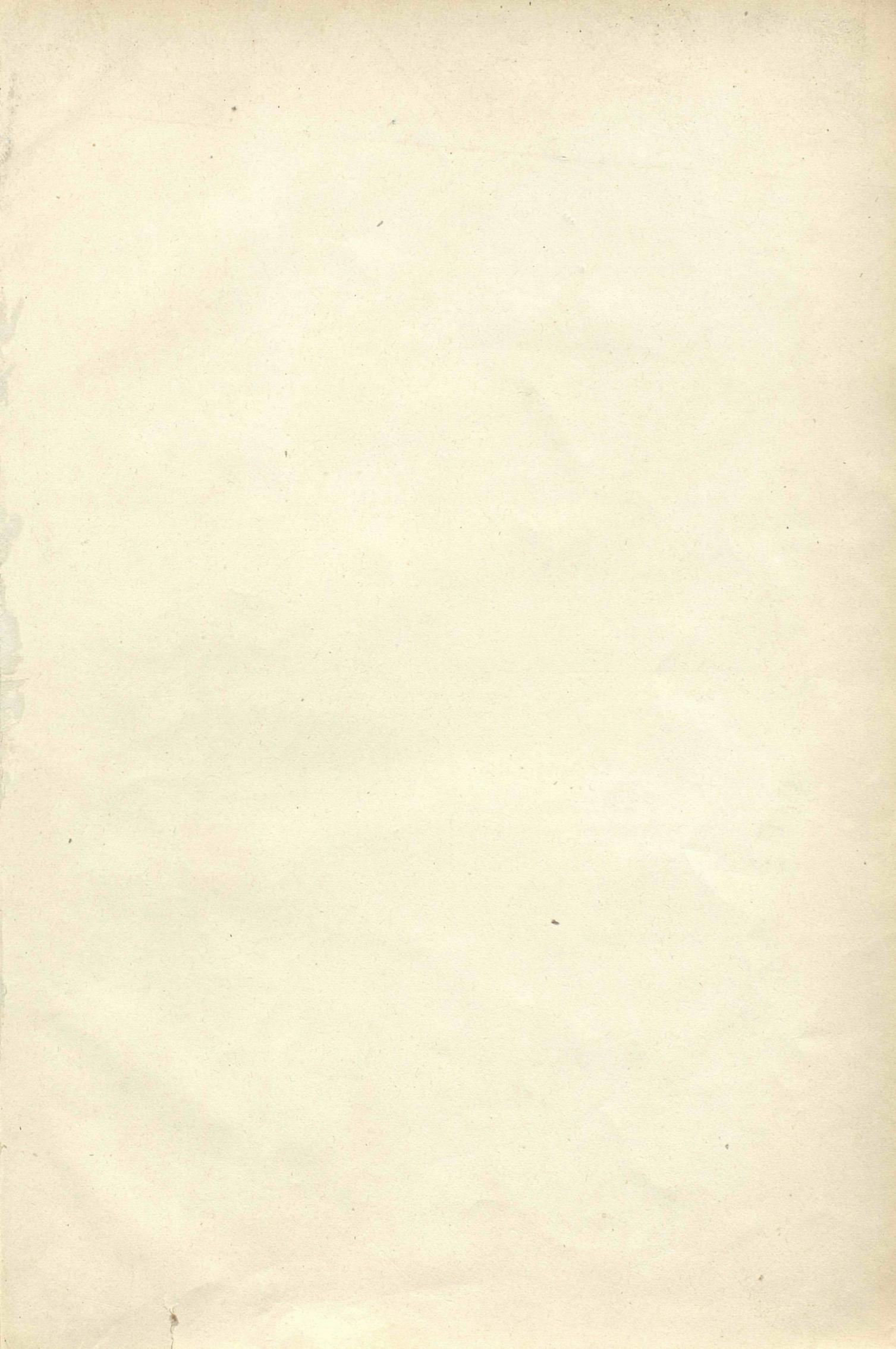
dirions volontiers, cependant, que la ressemblance indéniable entre le pamphlétaire belge et le pamphlétaire français, existe plutôt dans le fond que dans la forme, forme plus rigoureuse peut-être chez l'auteur de *la Lanterne* ; plus railleuse dirait-on, chez l'écrivain des *Guêpes*.

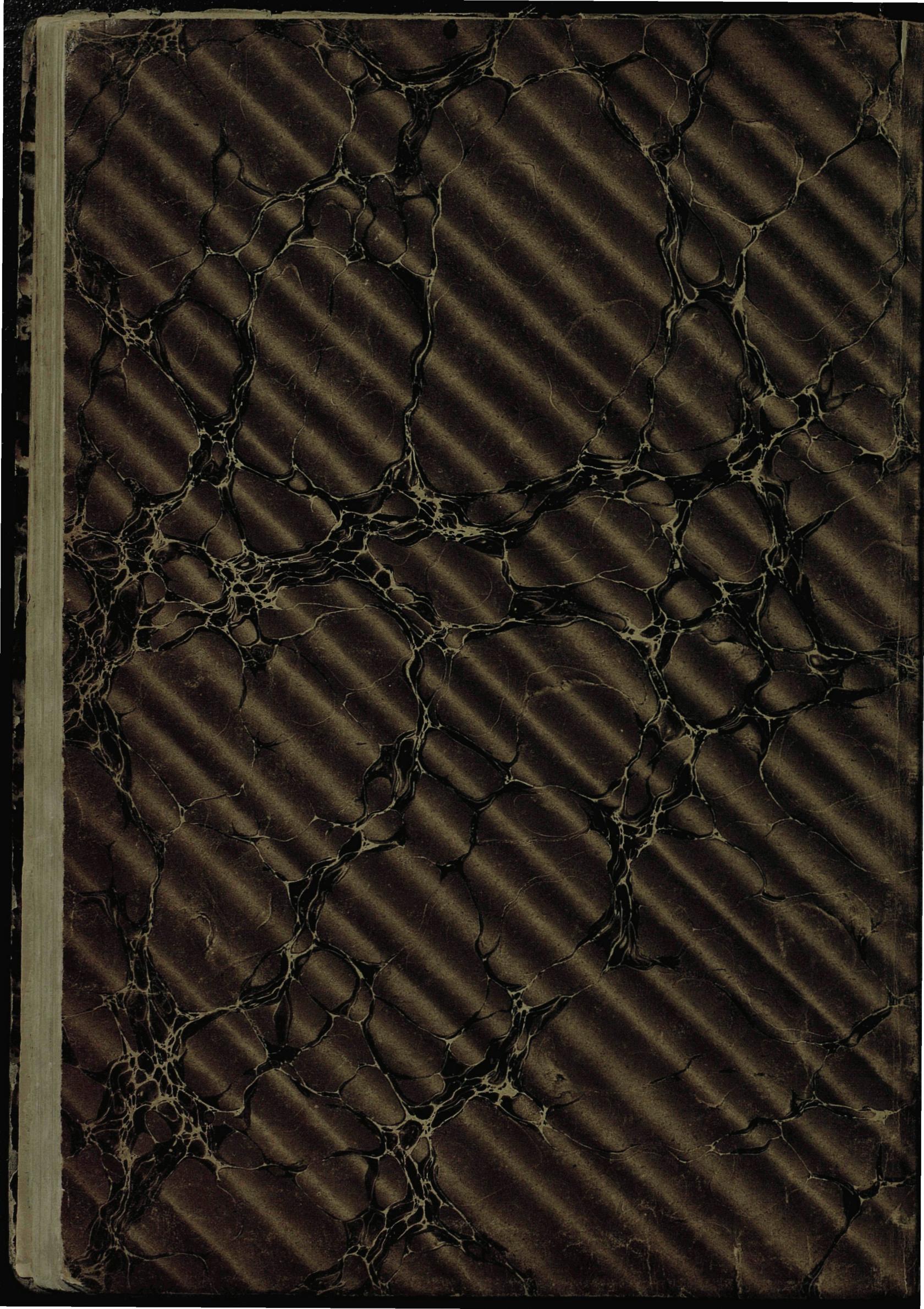
On ne saurait douter que les écrits de J. Wilmart n'aient eu une influence considérable sur le réveil de l'esprit républicain en Belgique. Sans doute la République depuis longtemps couvait sous la cendre. Les fautes du gouvernement, les vices inséparables du régime monarchique, la misère et les difficultés économiques, tout cela, depuis longtemps, avait ouvert bien des yeux, révolté bien des consciences. On le vit bien lorsque Léon Defuisseaux jeta son mandat de député à la face doctrinaire de M. Frère. Il n'y eut alors qu'une voix dans le pays pour louer le fier député républicain qui, seul, contre la gauche et la droite, osait tourner le dos au grand vizir de la politique libéro-cléricale. Une manifestation populaire dont Léon Defuisseaux fut le héros, à cette occasion, démontra alors à la royauté belge qu'elle n'était plus sans conteste maîtresse de nos destinées, et que, comme les plus humbles parmi les plus humbles, il lui faudrait combattre pour l'existence.

Aujourd'hui, l'impulsion est donnée ; la lutte engagée ne s'arrêtera plus. Léon Defuisseaux, Marchi et bon nombre d'amis, continuent le combat ; Paris et Bruxelles, la Belgique et la France se tendent fraternellement la main ; les temps sont proches.

Quant à J. Wilmart, qu'il continue sa tâche. Rien ne doit plus l'arrêter dans le travail entrepris. Qu'il aille jusqu'au bout. Ni les amitiés, ni les dévouements ne lui feront défaut.

CH. D.









## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires numérisées par elles : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).  
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.  
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.